

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 30 septembre 2021****I – Préambule****1.2 – Procès-verbal du 8 mars 2021****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3,
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve à l'unanimité des voix, avec 9 abstentions, 16 voix pour, le procès-verbal du 8 mars 2021, annexé à la présente.

Le Mans, le 7 octobre 2021

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 8 juillet 2021 : 34
--

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 mars 2021

Sous la présidence de **Monsieur Rachid EL GUERJOUA**,

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 30 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des 30 membres en exercice, soit 15 membres présents ou représentés, doit être atteinte. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente. (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce lundi 8 mars 2021, 25 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

	Membres élus	Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A Professeurs et personnels assimilés	EL GUERJOUMA Rachid	x		
	CASTANET Anne-Sophie			
	JOLIVET Thierry	x		
	DURAND Aline	x		
	MATOUSSI Anis	x		
	LASSERRE Valérie		JOLIVET Thierry	
	RANDRIANANTOANDRO Nirina	X jusqu'à 16h	YAAKOUBI Nourdin de 16h à 18h15	
	PRINCE Nathalie		MIR SAMI Reza	
Collège B Autres enseignants- chercheurs chercheurs et personnels assimilés	BOUAYAD AGHA Salima			
	HARDIVILLIER Yann	x		
	JUILLET-REGIS Héléne	x		
	MIR-SAMII Reza	x		
	CAMELIN Nathalie		HARDIVILLIER Yann jusqu'à 16h55	X 16h55
	YAAKOUBI Nourdin	x		
Personnels BIATSS	LEDRU-BAEY Sophie		JUILLET-REGIS Héléne jusqu'à 16h30	X 16h30
	BLIN Vincent	x		
	LE BAIL Khedidja	x		
	METAIRIE Nathalie	x		
	HERBELIN Élodie	x		
	ERVE Martine	x		
Usagers	BRILLAND Marc	x		
	BOUTTEVIN Victoire (T)			
Personnalités extérieures collectivités territoriales	GRILL Albane (T)	x		
	PORTIER Quentin (T) – Le Mans Métropole		EL GUERJOUMA Rachid	
	GOFFRE Jacques (S) – Le Mans Métropole			
	HERVE Michel (T) – Conseil Dépt Mayenne	x		
	SAULNIER Vincent (S) - Conseil Dépt Mayenne			
	CHARBONNEAU Vanessa (T) – Région PDL	x		
	BEAUCHEF Anne (S) – Région PDL			
	INGUSCIO Gabrielle (T) - CNRS			
Personnalités extérieures – Activités économiques et sociales	FAGON Anne (S) - CNRS			
	HULEUX Valérie, - MMA	X		
	LARRIGUE Clément - Métacoustic		MATOUSSI Anis	
Rectorat	BLARDAT Stéphane – Lycée Montesquieu	x		
	PERES Françoise	x		
Présent avec voix consultative	DURAND Christelle			
	DUVERGER-ARFUSO Claire, VPCA	x		
Secrétaires de séance	DUMUR Violaine, SAGJ			
	CADOR Ombline, SAGJ	x		
	LE GUERN Marilyne, SAGJ	x		

SOMMAIRE

1.	Informations et débat d'orientation général.....	4
1.1.	Modalités d'organisation du vote électronique pour les instances de la ComUE.....	4
2.	Délibérations.....	4
2.1.	Approbation des procès-verbaux du 26 novembre 2020 et du 11 décembre 2020.....	4
2.2.	Questions financières et comptables.....	5
•	Présentation du compte financier 2020 et rapport de l'ordonnateur (pour information).....	5
•	Rapport des Commissaires aux Comptes (pour information).....	15
2.2.1.	Compte financier 2020 – quorum physique requis.....	16
2.2.2.	Affectation du résultat 2020 – quorum physique requis.....	16
2.2.3.	Modification des prix délivrés dans le cadre du « Concours de nouvelles 2020 » (UFR LLSH).....	17
2.2.4.	Subvention, tarifs et cotisations.....	17
2.3.	Questions générales.....	17
2.3.1.	Auto-évaluation HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de l'établissement.....	17
2.3.2.	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).....	19
2.3.3.	Charte d'utilisation de la plateforme salle blanche.....	24
2.3.4.	Création de la fondation partenariale de l'Université du Mans.....	25
2.4.	Questions relatives à la formation et à la vie universitaire.....	25
2.4.1.	Création de l'école d'Actuariat.....	25
2.4.2.	Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM.....	28
2.5.	Questions relatives à la recherche et à la valorisation.....	29
2.5.1.	Attribution de prix dans le cadre de l'évènement « Ma thèse en 180 secondes ».....	29
2.5.2.	Attribution de prix dans le cadre du concours vidéo de la journée de l'Ecole Doctorale 3M – Le Mans.....	29
3.	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président.....	30
3.1.	Conventions.....	30
3.2.	Subventions.....	30
3.3.	Cotisations.....	30
3.4.	Attribution de fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) dans le cadre du volet associatif.....	30
4.	Questions diverses.....	30
5.	Annexe.....	33

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Rachid EL GUERJOUMA, ouvre la séance à 14 h.

1. Informations et débat d'orientation général

1.1. Modalités d'organisation du vote électronique pour les instances de la ComUE

Mme Duverger-Arfulso indique qu'après consultation du Comité Électoral Consultatif de la ComUE et avis favorables des Comités Techniques de l'Université du Mans et de l'Université d'Angers, un vote à distance est proposé pour les élections de la ComUE Angers- Le Mans qui a été créée le 1er janvier 2021.

Les instances devaient être mises en place dans les trois mois suivant la création de la ComUE, soit avant le 31 mars. Or, en raison de retard dans le calendrier des élections des Conseils centraux de l'Université du Mans, ces élections ont dû être repoussées.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université du Mans élus lors du prochain renouvellement intégral seront amenés à présenter très rapidement des listes de candidats pour permettre la mise en place du nouveau Conseil d'administration de la ComUE qui sera composé de membres des Conseils d'administration des deux établissements. Il en sera de même pour les membres du Conseil académique de l'établissement afin de permettre au Sénat académique de la ComUE de fonctionner. Cette instance est composée de membres des Conseils Académique des deux établissements.

Les calendriers des opérations électorales de la ComUE ne sont pas encore stabilisés, mais ces élections devraient intervenir autour de la mi-avril pour les instances et à la mi-mai pour l'élection du Président.

2. Délibérations

2.1. Approbation des procès-verbaux du 26 novembre 2020 et du 11 décembre 2020

Mme Duverger-Arfulso présente le procès-verbal du 26 novembre 2020 et celui du 11 décembre 2020.

VOTE :		
Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2020		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

VOTE :		
Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2020		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.2. Questions financières et comptables

- **Présentation du compte financier 2020 et rapport de l'ordonnateur (pour information)**

Mme Duverger-Arfulso rappelle qu'après deux déficits consécutifs constatés en 2017 (-665k€) et en 2018 (-506k€), et en application des dispositions des articles R.719-104 et R.719-109 du Code de l'éducation, Le Mans Université a adopté le 13 juin 2019 un plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF), suite à l'avis conforme du Recteur d'académie, Chancelier des universités.

Ce plan qui couvre la période 2019-2022 fait l'objet d'une actualisation régulière lors de chaque échéance budgétaire (budget initial, budget rectificatif, compte financier). Le plan initial voté le 13 juin 2019 a fait l'objet d'une première révision au moment de l'adoption du budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2019 et du budget initial pour l'exercice 2020. Les prévisions ont alors été actualisées de la manière suivante :

- le résultat comptable a été revu et estimé à +54k€ en 2019 et +485k€ en 2020 ;
- le niveau estimé de la capacité d'autofinancement (CAF) a été revu à la hausse à 1 911k€ pour 2019 et 2 579k€ pour 2020 ;
- la variation du fonds de roulement (FDR) a été estimée à +96k€ en 2019 et -165k€ en 2020.

La clôture des comptes arrêtée au 31 décembre 2019 a révélé une situation plus favorable que celle qui avait été prévue, puisque l'exercice s'est achevé sur un résultat de fonctionnement positif de 183 342€, qui a permis à la CAF de remonter à 1 825 922€ et au FDR d'augmenter de 243 007€.

Ces chiffres devaient conduire l'établissement à ajuster les prévisions du PREF lors d'un premier budget rectificatif pour 2020 aux alentours du mois de juin, mais la crise sanitaire du Covid-19 et le confinement strict du printemps 2020 ont totalement remis en cause le calendrier des opérations budgétaires.

Un budget rectificatif a finalement été arrêté au mois de novembre 2020 mais il a eu principalement pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux circonstances liées à la crise sanitaire, marquée par la suspension de certaines activités, le développement de nouvelles, l'engagement de dépenses imprévues compensées partiellement par des moyens supplémentaires, etc.

La responsabilité de l'ordonnateur en matière de soutenabilité financière reste inchangée.

Face à la situation, et grâce aux moyens mis à leur disposition, les services de l'Université se sont mobilisés pour maintenir leur activité au bénéfice des usagers, des personnels et des

partenaires. Des moyens financiers et opérationnels exceptionnels, adaptés aux enjeux, ont été mis en œuvre :

1. L'Université a créé plusieurs dispositifs de soutien à destination des étudiants :

- un fonds de solidarité au bénéfice des étudiants et des stagiaires de la formation continue qui ont subi des pertes financières non compensées ou partiellement compensées suite à la demande de l'établissement de suspendre leur stage en France ou à l'étranger ou leur mobilité d'études à l'étranger. La dotation initiale de ce fonds se montait à 70 000€ ;
- un fonds de soutien aux usagers en situation de précarité financière en raison de la perte d'un emploi, de l'annulation ou de l'interruption de tout ou partie d'un stage occasionnée par la pandémie du Covid-19. Cette aide est venue en complément de celle mise en place par l'Etat (circulaire du 11 mai 2020 modifiée par celle du 14 mai 2020, NOR : ESRS2011376C) à laquelle l'ensemble des étudiants n'était pas éligible du fait des conditions d'attribution définies. La dotation initiale de ce fond se montait à 50 000€ ;
- un fonds d'aide à la continuité numérique au profit des étudiants en difficulté numérique afin de leur permettre de suivre les enseignements dispensés à distance ou de passer leurs examens. Cette aide a pris la forme soit de l'attribution d'une clef 4G ou d'une carte SIM pour un abonnement de 25 Go sur 3 mois, soit du versement d'un forfait de 60 euros permettant aux bénéficiaires d'étendre leur forfait DATA personnel.

A la rentrée, cette aide a été complétée par un dispositif de prêt de matériels informatiques et numériques (matériels acquis par l'établissement), mis en place en application des dispositions du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et des directives relatives à l'organisation des enseignements à distance.

2. L'Université a consacré d'importants moyens financiers à la lutte contre la pandémie et ses conséquences :

L'établissement a dû faire face à des dépenses nouvelles et non prévues pour répondre aux besoins de mise en œuvre des mesures sanitaires et à une baisse des recettes liée à l'arrêt de l'activité durant plusieurs semaines (prestations, études, partenariats mis en sommeil entre autres).

En terme de fonctionnement, les dépenses directement liées à la crise sont estimées à 320 k€ et portent sur l'achat de masques, des solutions désinfectantes, de distributeurs, de signalétiques etc.

En terme d'investissement, les achats d'équipements informatiques supplémentaires et les dépenses d'équipement des salles et amphithéâtres en solution de captation vidéo s'élèvent à 595 k€.

Concernant la masse salariale, l'impact de la crise s'élève à 155 k€ (prolongation de certains contrats, recrutements, primes pour sujétions particulières liées à la pandémie).

Au total, la charge directement imputable à la crise sanitaire pour l'établissement se monte à 1 070 k€.

3. L'Etat a aussi alloué à l'Université des moyens pour lutter contre la pandémie :

- Durant la phase de confinement, l'Etat a été très attentif à ce que ses établissements publics ne rencontrent pas de difficultés de trésorerie. Il a versé de manière anticipée la 2ème fraction de la subvention pour charges de service public (SCSP) à hauteur du montant du premier versement perçu en janvier 2020, sans attendre la finalisation de la notification initiale de la SCSP 2020. Pour l'Université du Mans, ce versement est intervenu tout début avril (soit environ un mois plus tôt que d'habitude) pour un montant 18 652 k€.
- l'Etat a également débloqué des moyens supplémentaires pour aider l'établissement autour de 3 axes : un soutien financier exceptionnel pour compenser une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire (200 k€), la prise en charge d'une partie de la prime Covid versée aux personnels (31 k€), une participation à la prise en charge des dépenses liées à la mise en place des tutorats pour les étudiants en raison de la crise (111 k€), ainsi qu'une participation au financement des prolongations de contrats liées à la crise (74 k€), soit au total 416 k€.

L'ensemble de ces éléments, dépenses et recettes supplémentaires, mais aussi dépenses et recettes non réalisées en 2020 du fait de la suspension de nombreuses activités, concourent à l'évolution du bilan et à la formation du résultat patrimonial constaté à la clôture de l'exercice 2020.

Mme Duverger-Arfuso indique que l'établissement termine finalement avec un résultat de fonctionnement excédentaire de plus 1.7k€ lié principalement à la notification tardive de financements et à la sous consommation liée à la covid-19, qui ont conduit à réajuster les prévisions.

M. Lamulle présente le compte financier 2020. Il en ressort notamment les éléments suivants:

- **Tableau n°2 : Autorisations budgétaires**

Le Mans Université
date du CA
8 mars 2021

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Compte financier - année 2020

[illegible]

* Chaque avantage peut être obtenu en fonction des
parties des organismes.

* Accordé aux entreprises "Opérations de recyclage
DCEP" (parties B)

CP : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de -1000000/1000000

DF : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de 1000000/1000000

CF : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de 1000000/1000000

CP : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de 1000000/1000000

DF : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de 1000000/1000000

CP : Différence chargée de par exemple entre ventes 1 et ventes 2 et
de 1000000/1000000

La comptabilité budgétaire permet de dégager le solde d'exécution budgétaire. Il s'agit du solde des opérations ayant un impact budgétaire durant l'exercice. Il traduit le niveau de

couverture des dépenses budgétaires payées par les recettes budgétaires encaissées durant l'exercice. Ce solde budgétaire est présenté dans le tableau n°2 « tableau des autorisations budgétaires ». Il met en relation les prévisions d'autorisations d'engagements (AE), de crédits de paiement (CP) et de recettes encaissées (RE) avec leur exécution au cours de l'exercice. Ce tableau doit être mis en relation avec le tableau n°3 « dépenses par destination et recettes par origine » détaillant la finalité des dépenses et l'origine des recettes.

Cette année le solde budgétaire s'établit à + 2 644 k€..

Il y a quelques variations entre 2019 et 2020 :

Concernant les variations des CP, le montant total des CP est de 90 335 k€, soit une diminution de 1.04% (-945k€). L'enveloppe personnels augmente de 1.25% (+945k€). L'enveloppe fonctionnement diminue de 13.73% -1465k€. L'enveloppe investissement diminue de 8.72% (-426k€).

Concernant les variations des RE, le montant total est de 92 980k€, soit une diminution de 0.52% (-491k€). L'enveloppe recettes globalisées diminue de 1.77% (-1619k€), malgré l'augmentation de +2.66% de la SCSP (+1959k€). Il faut prendre en compte la baisse de la taxe d'apprentissage (TA) de 50% (-423k€). L'enveloppe recettes fléchées augmente de 53.17% (+1 128k€).

• Tableau 4 : Équilibre financier

Le Mans Université date du CA 8 mars 2021					Tableau 4 Équilibre financier - Compte financier - année 2020				
Bilan (situation des engagements)					Fonctionnement (comptes des dépenses)				
Compte financier n°	Budget initial	Dernier Budget révisé	Compte financier		Compte financier n°	Budget initial	Dernier Budget révisé	Compte financier	
1					1				
Budget budgétaire initial (AE) *	-	1 594 850			2 188 130	540 371	2 544 252		Solde budgétaire (excédent) **
dont : AE budgétaires budgétaires *	-	-							dont : AE budgétaires budgétaires *
dont : AE budgétaires budgétaires de SAIC *	-	-							dont : AE budgétaires budgétaires de SAIC *
dont : AE budgétaires FI *	-	-							dont : AE budgétaires budgétaires de FI *
dont : AE budgétaires BAI *	-	-							dont : AE budgétaires budgétaires de BAI *
dont : AE budgétaires SIE *	-	-							dont : AE budgétaires budgétaires de SIE *
Régularisations d'opérations (capital) *									
Régularisations d'opérations (fonctionnement) *									
Régularisations d'opérations (investissement) *									
Opérations au titre et pour le compte de tiers *	1 049 356	958 727	1 038 680	958 671	1 049 356	749 880	1 032 450	970 000	Opérations au titre et pour le compte de tiers *
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (a1)	610 445	600 000	600 000	600 383	238 787	700 000	700 000	1 604 202	Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (a2)
Solde total des opérations ayant un impact régularisé par le tableau des engagements (1) *	1 660 801	1 558 727	1 639 280	1 559 054	1 288 143	1 449 880	1 732 450	2 574 202	Solde total des opérations ayant un impact régularisé par le tableau des engagements (1) *
Volontés de dépenses (2) *	1 670 914	998 334	-	3 601 689	2 487 371	1 794 931	1 763 489	6 117 148	Volontés de dépenses (2) *
dont : Montants de la dépense budgétaire (a1) *		178 884	847 847	300 850			934 791		dont : Montants de la dépense budgétaire (a1) *
dont : Montants de la dépense non budgétaire (a2) *		2 854 200	281 950	2 301 489			1 828 698		dont : Montants de la dépense non budgétaire (a2) *
TOTAL DES DÉPENSES (3) *	2 487 371	1 794 931	2 098 280	5 117 148	2 487 371	1 794 931	2 098 280	5 117 148	TOTAL DES DÉPENSES (3) *

L'équilibre financier est déterminé par la prise en compte des opérations budgétaires (tableau n°2), mais aussi de celles sans impact budgétaire durant l'exercice :

- les opérations réalisées pour le compte de tiers qui sont exclues de la comptabilité budgétaire (sans impact budgétaire) : opérations relatives à la TVA, aux dispositifs d'intervention gérés par l'Université sur financement de l'Etat, et aux conventions de mandat (contrats de recherche) ;
- les opérations de recettes ou de dépenses non régularisées au 31 décembre (impact budgétaire futur) ;

- le détail des opérations pour le compte de tiers est présenté pour information dans le tableau n°5 « Opérations pour le compte de tiers ».

Le tableau d'équilibre financier (tableau n°4) retrace les moyens d'utilisation (en cas d'excédent) ou de couverture (en cas de déficit) du solde budgétaire.

L'équilibre financier est caractérisé en 2020 par un solde budgétaire positif de + 2 644k€, un solde négatif des opérations pour le compte de tiers de -107k€ et un solde positif des autres opérations pour le compte de tiers de +964k€ soit une variation de trésorerie positive de l'ordre de + 3 501 k€.

La part des opérations fléchées dans la variation annuelle de la trésorerie en 2020 s'élève à +959k€. Cela permet de mesurer le décalage entre les encaissements / décaissements sur opérations fléchées. En 2020, les encaissements sur les opérations fléchées ont excédé les décaissements au titre de ces mêmes opérations. Ces opérations font l'objet d'un suivi spécifique et sont présentées pour information dans le tableau 8 « Tableau des opérations liées aux recettes fléchées ».

• Tableau 7 : Plan de trésorerie

Le Mans Université
délé du CA
8 mars 2021

Tableau 7
Plan de trésorerie - Compte financier - année 2020

PLAN DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL, variation de la trésorerie
TRÉSORERIE DÉBUT DE PERIODE	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120	11 331 120
Opérations budgétaires													
Recettes budgétaires	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	20 000 000
Décaissements budgétaires	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(1 500 000)	(15 000 000)
Opérations hors budget													
Recettes hors budget	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	10 000 000
Décaissements hors budget	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(5 000 000)
TRÉSORERIE FIN DE PERIODE	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	11 831 120	12 331 120
VARIATION ANNUELLE													500 000

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (2) en (6)

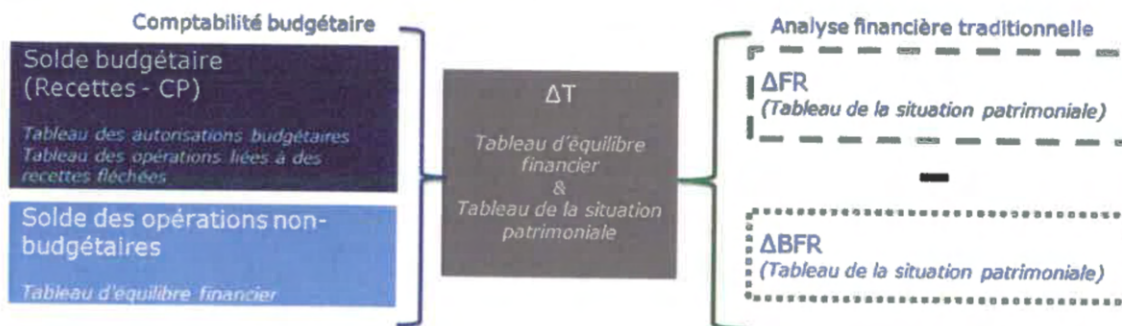
Le plan de trésorerie (tableau n°7) permet de déterminer le solde de la trésorerie mois par mois, ainsi que la variation annuelle de la trésorerie.

Le plan de trésorerie synthétise les informations présentées dans les autres documents budgétaires :

- tableau des autorisations budgétaires (tableau n°2) pour décaissements budgétaires et les encaissements budgétaires ;
- tableau des opérations pour le compte de tiers (tableau n°5) pour le solde des opérations pour le compte de tiers (non budgétaires).

La variation de trésorerie du plan de trésorerie (+3 501 k€) équivaut à celle du tableau de l'équilibre financier (tableau n°4) et à celle du tableau retraçant la situation patrimoniale de l'organisme (tableau n°6).

• **Lien entre les deux comptabilités**



Il y a deux façons d'expliquer et d'analyser la variation de trésorerie constatée au cours de l'exercice :

- par la comptabilité budgétaire pour sa partie caisse (solde budgétaire + solde des opérations non budgétaires) ;
- par l'analyse financière traditionnelle (différence entre ΔFR et ΔBFR) qui repose sur les éléments issus de la comptabilité générale.

• **Tableau 6 : Évolution de la situation patrimoniale en droit constaté**

Le Mans Université
date du CA
8 mars 2021

Tableau 6
Situation patrimoniale - Compte financier - année 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier	PRODUITS	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier
Personnel	74 862 800	71 180 225	70 307 126	75 703 876	Subventions de l'Etat	73 547 876	75 878 600	76 440 563	77 084 576
Matériel	21 282 260	21 252 211	21 252 211	21 252 211	Facultés affectées	1 534 880	1 412 555	1 261 302	725 576
Constitutionnement (sauf que les charges de personnel et matériel)	18 886 504	18 243 484	18 814 432	18 640 791	Autres subventions	2 817 427	2 288 826	2 247 187	2 284 176
TOTAL DES CHARGES (1)	114 931 564	110 675 920	109 373 569	115 596 877	TOTAL DES PRODUITS (2)	81 712 633	87 864 183	87 444 487	88 861 324
Différence charges de personnel entre budget 1 et tableau 1 au 10/10/2020	-489 343	-489 343	253 807	1 219 657	Différence charges de personnel entre budget 2 et tableau 2 au 10/10/2020	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2)	-33 021 000	-22 677 999	-19 069 043	-19 892 001	RESULTAT prévisionnel perte (1) - (2)	-33 021 000	-22 677 999	-28 444 487	-28 021 324
Différence charges de personnel entre budget 2 et tableau 2 au 10/10/2020	-	-	-	-	Différence charges de personnel entre budget 2 et tableau 2 au 10/10/2020	-	-	-	-

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (1) au 10/10/2020	191 942	-489 343	213 807	1 219 657
Charges sur emplois stables, dépenses et provisions	8 794 057	7 914 000	8 800 000	8 729 614
Revenus sur emplois stables, dépenses et provisions	-35 871	-	-	-
Produits de cession d'éléments d'actifs	807	-	-	-
Produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
Produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
CAF en NAF*	1 625 826	2 679 628	1 793 807	2 490 043

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droit constaté

EMPLOIS	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier	RESSOURCES	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier
Capacité d'autofinancement	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	1 625 826	2 679 628	1 793 807	2 490 043
Investissements	4 882 634	6 000 000	7 500 000	4 660 000	Financement de l'Etat par l'Etat	264 881	15 500	306 184	1 568 700
Financement de l'Etat par l'Etat	-	-	-	-	Autres ressources	1 000 700	2 841 676	2 181 533	4 157
Augmentation des dettes financières	64	-	-	-	Augmentation des dettes financières	307	-	-	46
TOTAL DES EMPLOIS (1)	4 947 538	6 000 000	7 500 000	4 660 000	TOTAL DES RESSOURCES (2)	2 291 614	2 841 676	2 181 533	2 658 803
Augmentation du Fonds de Roulement (1) - (2)	1 272 600	-	-	2 319 570	Distribution de Fonds de Roulement (2) - (1)	-	164 681	1 112 874	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT AUGMENTATION (1) ou DIMINUTION (2)	Compte financier N	Budget initial	Dernier Budget rectifié	Compte financier
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 272 600	-	-	2 319 570
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 272 600	-	-	2 319 570
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 272 600	-	-	2 319 570
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 272 600	-	-	2 319 570
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 272 600	-	-	2 319 570

La tableau 6 retrace les données de la comptabilité générale et permet notamment de déterminer le résultat comptable ou patrimonial par différence entre les produits et les charges constatés durant l'exercice ainsi que la variation du fonds de roulement par différence entre la variation des ressources durables et celle des emplois stables.

Le tableau 6 est établi à partir du bilan et du compte de résultat, il retrace :

- les opérations ayant eu un impact en comptabilité générale (recettes / dépenses constatées) ;
- les opérations ayant eu un impact en trésorerie (suivi des différents comptes de tiers : recettes encaissées, dépenses payées, opérations en attente de régularisation, restes à recouvrer ou à payer).
- Les opérations passées pour ordre (ex : dotations aux amortissements et aux provisions).

Le résultat net comptable est excédentaire de 1 710 657 €.

En ce qui concerne les charges, l'ensemble des charges liées au personnel (y compris la rémunération des personnels extérieurs, les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, ainsi que les dotations aux provisions pour le stock de jours épargnés sur CAT) augmentent de 2% pour atteindre 77 301 k€ (+1226 k€ par rapport à 2019). Les dépenses liées aux déplacements des personnels enseignants, chercheurs et BIATSS, ainsi qu'à l'organisation de manifestations type colloques ou réceptions diminuent de 76 % ; soit une baisse de 1 086K€. Les charges liées à l'achat de fournitures non stockables (eau, énergie) diminuent de 25 %, soit une baisse de 449K€, en raison de la sous-occupation des locaux. Les dépenses de formation continue du personnel diminuent de 51 %, soit une baisse de 71 K€. Les locations mobilières et surtout immobilières baissent de 23 % (-68K€) en raison de l'annulation de Campus d'été ou encore de l'absence de location de certains équipements sportifs. A l'inverse, les achats de fournitures d'entretien et diverses augmentent de 32 %, soit une hausse de 197k€, en raison de l'achat des produits et d'équipements nécessaires à la lutte contre la pandémie.

Concernant les produits, les recettes perçues d'EDF ont au global diminué de 39% par rapport à 2019, soit une baisse de 245k€. Les autres recettes de fonctionnement (hors subventions) sont fortement impactées à la baisse par la crise sanitaire et la forte réduction de l'activité de l'établissement, particulièrement visible en matière de recherche :

- les recettes générées par les prestations de recherche baissent de 18 % (-193k€) ;
- les recettes générées par les mesures et expertises baissent de 26 % ;
- les recettes des colloques sont quasi-nulles.

Les droits d'inscription enregistrent également une baisse de 3% (-148k€). A noter que le produit de la CVEC augment de 8% par rapport à 2019 (+54k€).

La SCSP s'élève à 75 732 595 €, soit 91 % du total des subventions perçues (83 365 k€) et 81 % du total des produits du compte de résultat. Elle augmente de 3% en 2020, soit une hausse de 1 885k€.

Les autres subventions de fonctionnement diminuent de 9%, soit une baisse de 713 k€. La majeure partie de cette diminution est liée à la baisse des versements opérés par les entreprises au titre de la taxe d'apprentissage (TA), suite à la réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il est constaté une baisse de 50 % du produit lié à la TA (-423 k€) entre 2019 et 2020.

Au global, l'ensemble des charges de fonctionnement (amortissements des immobilisations compris) diminue de 1,26 % (-1 179k€, soit au total 92 351 k€). L'ensemble des produits de fonctionnement (y compris les reprises des subventions) augmente de 0,37 % (-349k€, soit 94 061k€). La charge nette d'amortissement des investissements augmente légèrement : 1 833k€, soit +9,82% (+164k€) par rapport à 2019.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 3 542 020 €, soit une augmentation de 94 % par rapport à 2019. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'université et peut s'analyser comme sa ressource durable. Elle permet d'apprécier comment l'établissement peut financer ses opérations d'investissement.

Le fonds de roulement net global (FRNG) constitue une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement du besoin en fonds de roulement (décalage entre paiement des dépenses et encaissement des recettes) ou de consolider la situation patrimoniale de l'organisme. Le FRNG est constitué de l'excédent des ressources stables sur les emplois stables. Le FDR s'établit à 11 932 417 €, il est en hausse de 24,12 % par rapport à 2019 soit une variation de + 2 319 176 €. Il y a tout de même une diminution des acquisitions d'actifs immobilisés de 8,18 % par rapport à 2019, quand les ressources stables professent de 10,27 %.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'élève à - 3 159 806 €. Le BFR mesure des ressources financières que l'établissement doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des glus de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à son activité. On parle de « ressources en fonds de roulement, car le BFR est négatif. L'activité génère donc globalement un excédent de financement et non un besoin.

La trésorerie s'établit à 15 092 224 €, elle augmente de 3 501 069 € soit + 30,20 % par rapport à 2019.

Le FRNG couvre 48 jours de dépenses globales, le BFR négatif permet pour sa part de dégager une ressource supplémentaire assurant la couverture de 13 jours de dépenses globales. La trésorerie couvre ainsi 60 jours de dépenses globales.

		2018	2019	2020
Total des charges du compte de résultat	A	92 542 735	93 329 497	92 350 667
Total des charges calculées	B	7 139 509	6 756 122	6 725 614
Total des prestations internes	C			
Total des charges "décaissables"	D = A - B - C	85 403 226	86 573 375	85 625 053
Remboursement des emprunts (part en K, sauf renégociations)	E	45	64	24
Investissements de l'exercice	F	4 155 006	4 962 634	4 556 650
Dépenses globales	G = D + E + F	89 558 277	91 536 072	90 181 726
F.R.N.G.	F.R.N.G.	8 340 355	9 613 241	11 932 417
F.R.N.G. en jours de dépenses	(FRNG * 360) / G	34	38	48
B.F.R.E. + B.F.R.H.E. = B.F.R. global	B.F.R.	-1 671 286	-1 977 914	-3 159 807
B.F.R. global en jours de dépenses	(BFR * 360) / G	-7	-8	-13
Trésorerie (y compris VMP)	T	10 011 642	11 591 156	15 092 224
Trésorerie en jours de dépenses	(T * 360) / G	40	45	60

• Conclusion

L'exercice 2020 est donc caractérisé par les éléments suivants :

- un excédent de fonctionnement de + 1 710 657 € ;
- une CAF dopée par ce résultat conjoncturel de + 3 542 020 € ;
- un abondement du FRNG de + 2 319 176 € ;

- un solde budgétaire positif de + 2 644 242 € ;
- une trésorerie qui augment soit + 3 501 069.

Cette amélioration semble néanmoins liée à des éléments conjoncturels, même si les efforts sont bien réels.

Un indicateur requiert de l'attention. Il s'agit du niveau des restes à payer à la fin de l'exercice, qui est de l'ordre de 3 507k€. Il mesure le poids et l'impact sur les prochains exercices des engagements pluriannuels de l'établissement. Il augmente entre 2019 et 2020 de + 923k€.

M. Guibert présente le rapport de l'ordonnateur 2020, annexé à la présente, venant à l'appui du compte financier.

L'exercice budgétaire 2020 a été très fortement impacté par la crise sanitaire mondiale qui a totalement bouleversé les équilibres financiers de notre établissement à partir du mois de mars.

Le budget rectificatif construit en octobre 2020 avait déjà pris en compte pour partie l'impact de cette crise sur le budget de l'établissement, mais les nombreuses incertitudes et inconnues qui perduraient encore avaient rendu les prévisions difficiles. Elles se retrouvent dans l'écart de réalisation présentée dans ce compte financier par rapport aux hypothèses du budget prévisionnel.

Ainsi, on observe une réduction des dépenses réalisées au-delà de ce qui avait déjà été intégré dans le budget rectificatif de 2,3 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en masse salariale.

Concernant le fonctionnement, naturellement très fortement impacté par la baisse d'activité liée à la crise, on observe ainsi une baisse des dépenses réalisées encore plus importante avec un taux d'exécution de 82% par rapport aux prévisions.

Il en est de même au niveau de la masse salariale, avec un différentiel provenant d'une sous-évaluation de l'impact de la crise sur les dépenses de masse salariale qui affiche une sous-exécution constatée de 1,5 M€ au-delà de la prévision dont environ 1M€ sur financements fléchés et 0,5 M€ hors financements fléchés (report de recrutements, sous consommation d'heures complémentaires et contrats étudiants...).

Cette réduction des dépenses de plus de 4,8 M€ se compense partiellement par une baisse des recettes exécutées de l'ordre de 3,4 M€. Cette diminution est liée à trois principaux facteurs. Il s'agit d'une part d'une baisse de la subvention pour charge de service public de 671 k€ en lien notamment avec une modification de l'imputation de crédits loi ORE pour la réhabilitation des installations sportives (-733 k€) et la notification tardive de 410 k€ de crédits supplémentaires (soutien financier exceptionnel en lien avec la crise sanitaire, prolongation des contrats doctoraux, tutorat étudiant). Il s'agit d'autre part d'une baisse de 1,78 M€ à rapprocher du retard pris par certaines activités de recherche financées par la Région et le FEDER, et enfin d'une surestimation de près de 600 k€ des prévisions de recettes de droits d'inscription, droits de formation continue et contrats et prestations de recherche impactés par l'activité dégradée sur une grande partie de l'année au-delà des prévisions. Ces baisses ne sont compensées qu'en partie par d'autres ajustements de recettes complémentaires (autres ressources, CFA, cogénération).

Ces différents éléments se soldent par un résultat excédentaire sur l'exercice de près de 1,7 M€ soit 1,36 M€ supérieur au résultat prévisionnel inscrit au BR2020.

La comparaison de l'exercice 2020 par rapport à l'année 2019 montre quant à elle une augmentation globale des ressources de 0,6 % en lien principalement avec une augmentation de la subvention pour charge de service public de 1,9 M€ (Dialogue Stratégique et de Gestion,

masse salariale postes UBL, crédits accessibilité et sécurité, soutien exceptionnel de l'établissement en lien avec la crise sanitaire, prolongation des contrats doctoraux, financement du tutorat étudiant pour faire face à la crise, ...). Les autres recettes (TA, droits d'inscription, contrats de recherche, cogénération, subventions diverses) sont en diminution à l'exception des subventions du CFA et de la Région.

En termes de dépenses de masse salariale, les dépenses constatées sont finalement supérieures d'un peu moins de 1 M€ par rapport à l'année 2019 alors que le budget initial 2020 prévoyait une augmentation de près de 2 M€. Cette augmentation constatée est le fruit d'une augmentation de l'ordre de 1,3 M€ des dépenses hors financements fléchés (GVT, PPCR titulaires, impact campagne d'emploi 2020...) et d'une diminution des dépenses sur financements fléchés de près de 350 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont en très forte diminution de 18,5% par rapport à 2019 du fait de la réduction des activités relatives à la crise sanitaire ce qui représente une baisse de 2,2 M€ principalement liée à une forte réduction des dépenses de fluides (-23%), de formation continue des personnels (-50%), de missions/transports (-75%), réceptions (-65%) ainsi que des cotisations et bourses versées (-42%).

En termes d'investissement, le faible taux d'exécution constaté sur l'année (59%) montre qu'une grande partie des investissements initialement prévus n'a pas pu être réalisée et sera partiellement reportée sur 2021. Soulignons toutefois l'effort considérable engagé par l'établissement en réponse à la crise pour déployer le plan d'équipements des personnels et étudiants (700 k€) afin de permettre l'organisation du travail à distance et la tenue des enseignements et d'accompagner les étudiants les plus fragiles par les prêts d'équipements longue durée.

L'exercice 2020 se clôture ainsi sur:

- un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 710 657€ ;
- une capacité d'autofinancement de : 3 542 020€ ;
- une augmentation du niveau de fonds de roulement de : 2 319 176€ ;
- un solde budgétaire positif de : 2 644 242€ ;
- une augmentation du niveau de fonds de roulement de 10 jours pour atteindre 48 jours.

Le taux de soutenabilité de la masse salariale reste quant à lui stable par rapport à 2019 à 84,1%

M. Guibert présente dans un premier temps la situation financière patrimoniale en détaillant les recettes et les dépenses de l'établissement. **Mme Lamy** présente les dépenses liées à la masse salariale.

Dans un second temps, **M. Guibert** présente le solde budgétaire et l'impact des opérations pluriannuelles.

Pour conclure, **M. Guibert** présente le tableau de synthèse de la situation financière :

Ratios financiers	2017	2018	2019	2020
SITUATION BUDGETAIRE				
Solde budgétaire	90 207	-803 750	2 189 136	2 644 242
Variation de trésorerie	468 190	-772 581	1 579 513	3 501 069
Solde des opérations fléchées	117 818	-46 732	-1 074 795	958 600
Solde des OPA	-176 726	-713 294	717 368	1 981 334
SITUATION PATRIMONIALE				
Résultat de fonctionnement	-664 771	-506 147	183 342	1 710 657
Charge d'amortissement et provisions	-1 695 675	-1 807 493	-1 556 005	-1 833 017
Capacité d'autofinancement	1 027 534	1 350 346	1 825 922	3 542 020
Variation du fonds de roulement	-1 190 289	-457 369	243 007	2 319 176
Variation du besoin de FR	- 1 658 479	315 167 €	- 1 977 914	- 1 186 080
Niveau du FR en jours	36	33	38	48
Taux de soutenabilité de la masse salariale	84,7%	0,0%	84,0%	84,1%

• **Rapport des Commissaires aux Comptes (pour information)**

M. Rabout, commissaire aux comptes de l'Établissement, présente l'audit effectué par le cabinet Deloitte.

Il replace les éléments de contexte ayant un impact sur l'audit, à savoir :

- les événements liés à la crise sanitaire ;
- la seconde année du plan de retour à l'équilibre sur 4 ans adopté en juin 2019 (exercice 2019 légèrement excédentaire + 0,2M€) ;
- les 4 années de certification pour le cabinet.

Il présente les zones de jugement et d'estimations significatives. Ce sont toutes les thématiques qui font appel à l'estimation au moment de l'arrêté des comptes et pour lesquelles il faut avoir une vigilance accrue. Ce point porte sur :

- les passifs sociaux (heures complémentaires, droits à congés, rappels de paie...) ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges ;
- l'estimation de la provision pour créances douteuses ;
- l'évaluation et recensement des charges à payer (CAPAC notamment).

Dans la démarche d'audit, on qualifie les risques en différents niveaux (faible / moyen / fort). Ils concernent :

- la reconnaissance des produits d'exploitation (recettes à classer) et traitement comptable des conventions pluriannuelles ;
- le respect du principe de séparation des exercices (cut-off) ;
- le risque de fraude.

Il explique que le calendrier d'intervention du cabinet prévoit des opérations à partir du 6 novembre 2020 jusqu'à ce jour.

M. Rabout indique que pour l'année 2019, les certifications étaient sans réserve. Il y avait cependant deux observations liées au changement de méthode comptable sur les droits d'inscription) et la correction d'erreur (portant sur les conventions pluriannuelles). Pour l'année 2020, les certifications sont sans réserve, il évoque les points à suivre en 2021 qui portent sur l'amélioration des processus de détermination des écritures de césure portant sur la formation continue et les prestations d'apprentissage à parfaire et d'étendre les procédures de contrôle interne portant sur les conventions pluriannuelles.

2.2.1. Compte financier 2020 – **quorum physique requis**

VOTE		
Compte financier – Exercice 2020		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

A ce titre, le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 105 ETPT, soit 901 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 204 ETPT hors plafond d'emplois législatif,
- 91 258 076,43€ d'autorisations d'engagement, soit :
 - 76 670 143,74€ pour l'enveloppe personnel,
 - 9 267 456,50€ pour l'enveloppe fonctionnement,
 - 5 320 476,19€ pour l'enveloppe investissement.
- 90 335 459,34€ de crédits de paiement, soit :
 - 76 668 467,80€ pour l'enveloppe personnel,
 - 9 208 761,59€ pour l'enveloppe fonctionnement,
 - 4 458 229,95€ pour l'enveloppe investissement.
- 92 979 701,27€ de recettes,
- 2 644 241,93€ de solde budgétaire.

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 3 501 068,52€ de variation de trésorerie,
- 1 710 657,46€ de résultat patrimonial,
- 3 542 020,06€ de capacité d'autofinancement,
- + 2 319 175,81€ de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels, sont annexés à la présente délibération.

2.2.2. Affectation du résultat 2020 – **quorum physique requis**

VOTE :		
Affectation du résultat 2020		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

A ce titre, le Conseil d'administration arrête les éléments d'affectation du résultat 2020 suivants : le résultat est excédentaire de l'exercice 2020, soit + 1 710 657,46 €, est affecté en report à nouveau :

Réserves au 31/12/2020 (compte 1068)	13 046 223,26€
Report à nouveau créditeur	3 424 642,48€
Résultat de l'exercice 2020 dont résultat courant après impôt	+ 1 710 657,46€
Solde à reporter en 2021 (report à nouveau créditeur)	5 135 299,94€

2.2.3. Modification des prix délivrés dans le cadre du « Concours de nouvelles 2020 » (UFR LLSH)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2.2.4. Subvention, tarifs et cotisations

Mme Duverger-Arfulso présente les subventions, tarifs et cotisations.

VOTE :		
Subventions, tarifs et cotisations		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

2.3. Questions générales

2.3.1. Auto-évaluation HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de l'établissement

Mme Duverger-Arfulso présente le document portant sur l'auto-évaluation HCERES.

Depuis la dernière évaluation de l'établissement, l'Université a, malgré un contexte de forte mutation de l'enseignement supérieur et de sous-dotation en moyens humains et financiers, poursuivi son développement et consolidé sa double identité, identifiée par le HCERES en 2016. L'établissement a alors été défini comme étant d'une part une université de proximité, vecteur et moteur d'ascension sociale dans ses territoires ; et d'autre part capable de faire rayonner au meilleur niveau national et international une « signature » scientifique d'excellence sur des champs de recherche bien spécifiques.

L'Université du Mans a ainsi enregistré, au cours des cinq dernières années, de nombreux succès à des appels à projet très sélectifs dans le cadre des programmes d'investissements

d'avenir (ECND Academy, EUR IA-GS, THELEME, ETOILE, Ecri+, HyPE-13, PARCOURS) et de projets européens et internationaux (3 des 9 projets RISE remportés en 2020 par la France dans le programme H2020 sont coordonnés par des enseignants-chercheurs du Mans). L'établissement a connu également un remarquable succès à l'ANR (avec un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale ces dernières années, près de 25% en 2020).

L'Université du Mans joue un rôle moteur au sein de ses territoires, où elle s'appuie sur un écosystème particulièrement riche (IRT Jules Verne, SATT Ouest Valorisation, les French Tech du Mans et de Laval, le Centre de Transfert de Technologie du Mans). Elle bénéficie du soutien des Collectivités territoriales (métropoles du Mans et de Laval, conseils départementaux de la Sarthe et de la Mayenne, région des Pays de la Loire) et a conclu un partenariat avec le Centre Hospitalier du Mans. La création de la ComUE expérimentale Angers-Le Mans, le 1er janvier 2021, vise à renforcer les synergies entre les deux universités et leurs écosystèmes.

Ce rapport d'auto-évaluation est le fruit d'une démarche collective qui a été conduite sur la base de 12 groupes de travail constitués d'un ensemble de personnels représentatifs des différentes thématiques évaluées, regroupant près d'une centaine de collègues. Comme préconisé dans le référentiel externe de l'évaluation des universités, le rapport d'auto-évaluation se décline en trois domaines : le pilotage stratégique et opérationnel de l'Université, la recherche et la formation ainsi que la réussite des étudiants. Il fait également référence à quinze points auxquels nous avons souhaité ajouter un chapitre dédié à la transformation numérique de l'établissement eu égard à l'importance de cette thématique au cours du dernier contrat.

Enfin, l'établissement expose ses 7 axes stratégiques de développement :

- promouvoir une politique de formation ambitieuse ouverte à la diversité, à la transdisciplinarité et à l'innovation, favorisant la réussite étudiante par l'innovation pédagogique et le numérique ;
- penser et construire le numérique comme accélérateur de transformation ;
- affirmer une politique de recherche forte et structurée, consolider le lien Recherche – Formation – Innovation dans la perspective d'une nouvelle gouvernance de l'établissement efficiente et démocratique ;
- optimiser gouvernance et compétences techniques par une démarche qualité généralisée ;
- cultiver le bien vivre ensemble ;
- placer la ComUE Angers – Le Mans au cœur de la politique de site ;
- s'ouvrir sur le monde en affirmant son identité.

Il faut souligner que cette auto-évaluation a été réalisée dans des conditions tout à fait exceptionnelles. La crise sanitaire, en effet, a énormément mobilisé l'ensemble de la communauté depuis le mois de mars 2020 pour permettre la continuité de nos activités et la prise en charge des situations très difficiles auxquelles ont été confrontés nos étudiants et nos personnels. Le fonctionnement des groupes de travail en a été profondément affecté jusqu'à l'automne 2020 à cause de la crise sanitaire.

Cette crise a eu, par ailleurs, pour conséquence le report à deux reprises des élections pour le renouvellement des conseils centraux de l'établissement qui ont conduit l'équipe actuelle à voir son mandat prolongé d'une pleine année. Il est à noter que l'auto-évaluation a été conduite en l'absence de la directrice générale des services qui a quitté l'université à la fin de l'année 2020.

L'équipe de gouvernance souhaite ici remercier l'ensemble des collègues qui ont participé à cette démarche d'auto-évaluation. Leur engagement dans cet exercice, malgré toutes les difficultés du contexte, a été très précieux pour objectiver le dynamisme de notre établissement sans pour autant éluder ses marges de progrès.

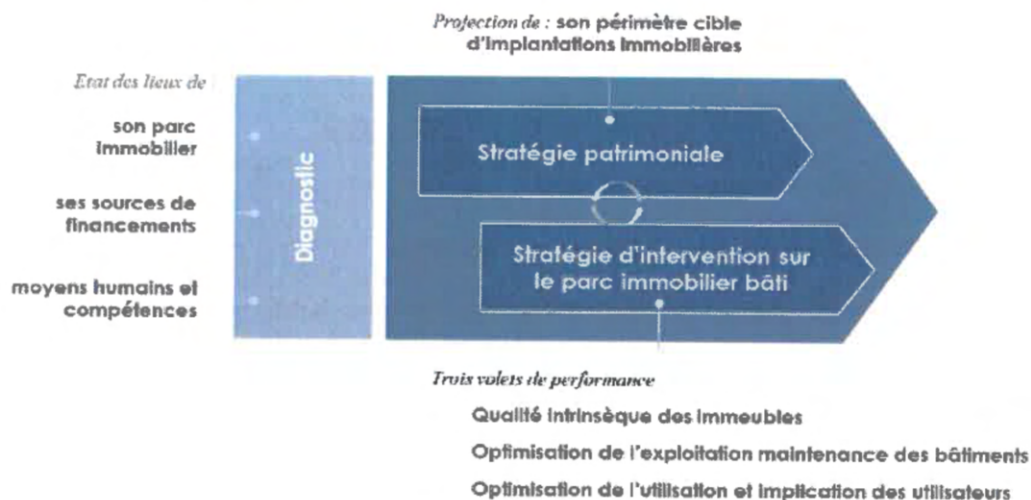
VOTE :		
Auto-évaluation HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de l'établissement		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

2.3.2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Mme Duverger-Arfulso présente le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) couvrant la période 2021 à 2026. Il fait suite au dernier schéma pluriannuel de l'établissement datant de 2016. Il permet de répertorier l'ensemble du patrimoine immobilier de l'établissement, de recenser nos besoins et d'identifier l'ensemble de nos projets en les priorisant.

Il se découpe en deux phases :

- la phase 1 - **diagnostique** qui s'est déroulée de juillet à novembre 2020 ;
- la phase 2 – **stratégique patrimoniale et d'intervention sur le parc immobilier bâti** qui s'est déroulé de décembre 2020 à mars 2021.



Ce nouveau schéma est basé sur l'ancien SPSI qui courait de 2011 à 2016.

Dans ce cadre, l'Université a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage via deux bureaux d'études qui sont le SCET (mandataire) et SCE (bureau d'étude technique et économiste).

Le travail a été initié à l'été 2020 avec différentes visites sur site et rendez-vous avec la gouvernance, les directions des composantes, les services centraux (DAF, DSI, aide au pilotage, pilotage, formation, recherche, QVT...) et communs (SUAPS, culture, SFC, SCD...), des usagers, pour dresser un état des lieux, recueillir les besoins et identifier les projets.

Mme Duverger-Arfuso rappelle les différentes superficies des campus :

Campus	Bâtiments	Surface SDP	%
LE MANS	53	99 269 m ²	89%
LAVAL	9	12 300 m ²	11%
Total	62	111 569 m²	

En conclusions du diagnostic, les bureaux d'études ont noté que :

- le patrimoine de l'Université présente la particularité suivante : son parc immobilier est assez récent. En effet, alors que l'âge moyen des bâtiments universitaires français est de 50 ans, celui du site du Mans est en moyenne de 35 ans (moyenne amenée à baisser à court terme dans le cadre de la réhabilitation de l'IUT du Mans, de la barre physique chimie et des amphithéâtres de l'UFR Sciences) et de 17 ans pour le site de Laval ;
- énergétiquement, près de 78% des bâtiments présentent des étiquettes C et D, et 20% des étiquettes E, F et G ;
- en matière d'émission de gaz à effet de serre, 40% des bâtiments sont en classe C, 30% en classe E, F et G ;
- les campagnes de repérage de l'amiante effectuées par l'Université laissent apparaître des 46% du patrimoine en présente. Les opérations envisagées pour les biens « UFR Sciences » permettront de traiter 24% du patrimoine global concerné.

Plusieurs projets sont actuellement en cours dans le cadre du CPER 2015-2020 :

- la réhabilitation de l'IUT du Mans : Demi-Grand ; administration ; atelier GMP.
- la construction du bâtiment acoustique incluant la réhabilitation des amphithéâtres 1 et 2 de l'UFR Sciences ;

D'autres projets sont prévus dans le cadre des CPER 2021-2026 :

- la réhabilitation et reconstruction de l'UFR Sciences ;
- la réhabilitation et extension de l'ENSIM ;
- la construction de l'Agora sur Le Mans ;
- la construction de la Maison de l'étudiant à Laval.

Dans la cadre du plan de relance de 2021 à 2023, sont prévus la réhabilitation thermique du bâtiment physique – chimie et de l'amphithéâtre 3 de l'UFR Sciences ; le remplacement des chaudières à gaz ; l'installation d'une chaufferie bois ; l'extension du réseau de chaleur ; la mise en place d'une gestion technique centralisée, le relampage d'amphithéâtres ou de grandes salles d'enseignement.

Mme Duverger-Arfuso expose ensuite le récapitulatif du bilan de l'état général des bâtiments recevant des usagers qui répertorie la note globale obtenue pour l'analyse de chaque bâtiment :

- 1 : non correcte ou non conforme – intervention urgente ;
- 2 : intervention à programmer – fonction mal remplie ;
- 3 : à surveiller – intervention à prévoir, fonction correctement remplie ;
- 4 : correct ou conforme – pas d'intervention à prévoir.

Plusieurs bâtiments ont obtenu une note entre 1.4 et 4 sur 4 :

- les 3 bâtiments de l'IUT du Mans, celui de l'administration avec une note de 2.7, le bâtiment Demi-Grand avec une note de 1.4 et le bâtiment GMP avec une note de 2.3, entrent déjà dans le cadre du CPER en cours et vont être réhabilités.

- au sein de l'UFR Sciences, l'amphi 1&2, l'amphi 3 et les préfabriqués, avec réciproquement des notes de 2.6 ; 2.7 et 2.9, les 2 premiers amphithéâtres vont être traités dans le cadre du projet de construction du bâtiment LMAC, l'amphithéâtre 3 va être traité dans le cadre du plan de relance ; et les préfabriqués entre dans le projet global de restructuration de l'UFR Sciences.
- l'ENSIM avec une note de 2.8, entre dans le cadre du prochain CPER.

Les charges d'exploitation immobilières représentent une moyenne de coût immobilier de 56€/m². Il s'agit d'un niveau cohérent avec les ratios observés sur les SPI universitaires réalisés.

Les principaux postes de coûts immobiliers en 2019 sont :

- la masse salariale dédiée à la gestion du patrimoine immobilier : 50% ;
- les consommations de fluides (eau, électricités, gaz et carburants) : 27% ;
- les coûts d'entretien : 15%.

En terme de moyens humains, la masse salariale dédiée à la fonction immobilière a évolué de 5.6% en 2018 puis de 3.3% en 2019, pour s'établir à 3.2M€. Au regard du niveau de l'évolution des charges globales + 7% en 2018, puis + 4% en 2019), la masse salariale dédiée à la fonction immobilière est considérée comme un poste de dépense maîtrisé.

La conclusion du diagnostic en terme de moyens humains relève :

- une organisation majoritairement orientée sur les missions de maintenance technique immobilière, assurée en grande partie en régie par une équipe d'ouvriers et techniciens du bâtiment ;
- un effectif réduit d'encadrement au niveau central dont le nombre restreint peut représenter un facteur de risque pour la continuité des activités ;
- une dispersion des moyens humains en petit entretien et nettoyage entre la DATI, les composantes et services qui ne permet pas une bonne lisibilité de ces activités ;
- un besoin de renforcement des compétences en performance énergétique.

Après cette phase de diagnostic s'est mise en place une phase stratégique.

La stratégie immobilière de l'établissement se développe selon les axes suivants :

- la rénovation énergétique contribuant au développement de campus durables ;
- l'amélioration des espaces d'enseignement et de recherche soutenant la compétitivité ;
- l'amélioration de l'offre de services, des installations et de la qualité des conditions d'accueil des étudiants, renforçant l'attractivité des campus ;
- le développement des infrastructures numériques soutenant le développement de campus numériques.

Le précédent SPSI et les actions inscrites au CPER ont permis d'amorcer la réhabilitation des bâtiments de l'université et de structurer les pôles recherche. Le SPSI 2021-2026 poursuit cet objectif de structuration en s'appuyant sur une volonté de développement écologiquement responsable.

Les actions prioritaires qui ont été dégagées sur la base du diagnostic établi pour permettre à l'établissement d'atteindre les objectifs fixés sont :

- d'engager, poursuivre ou finaliser les réhabilitations énergétiques et les restructurations (UFR ST, ENSIM, SFC, préfabriqués de l'UFR LLSH) ;
- de construire le bâtiment dit « Licence » de l'UFR ST ;
- d'améliorer les conditions de travail des personnels (ex : réaménagement de l'UFR DEG) ;
- d'améliorer l'accueil des étudiants par la construction de locaux de services et de soutien à la vie étudiante (Agora, maison de l'étudiant...) ;

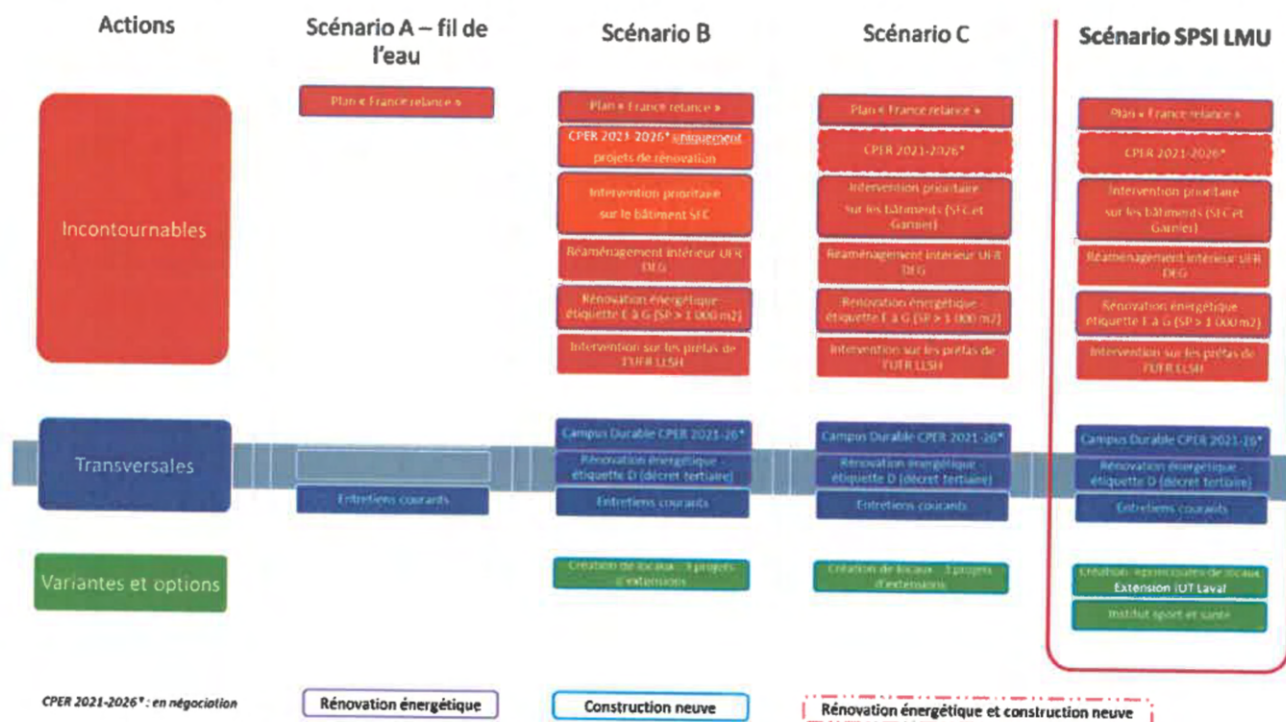
- de réaliser la rénovation énergétique des bâtiments les plus consommateurs (étiquette énergie comprise entre E et G) et d'une surface inférieure à 1000 m², non engagée dans un CPER ;
- d'inscrire les opérations de rénovation des bâtiments énergivores (étiquette D ou +) des campus du Mans et de Laval dans le cadre réglementaire du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » ;
- de réaliser un schéma directeur d'aménagement en lien avec les collectivités et partenaires locaux dans un objectif de développement des mobilités douces ;
- d'assurer des conditions favorables au développement des instituts de recherche au sein de l'établissement.

La stratégie de développement s'appuie sur les conclusions du diagnostic et sur une réflexion incluant :

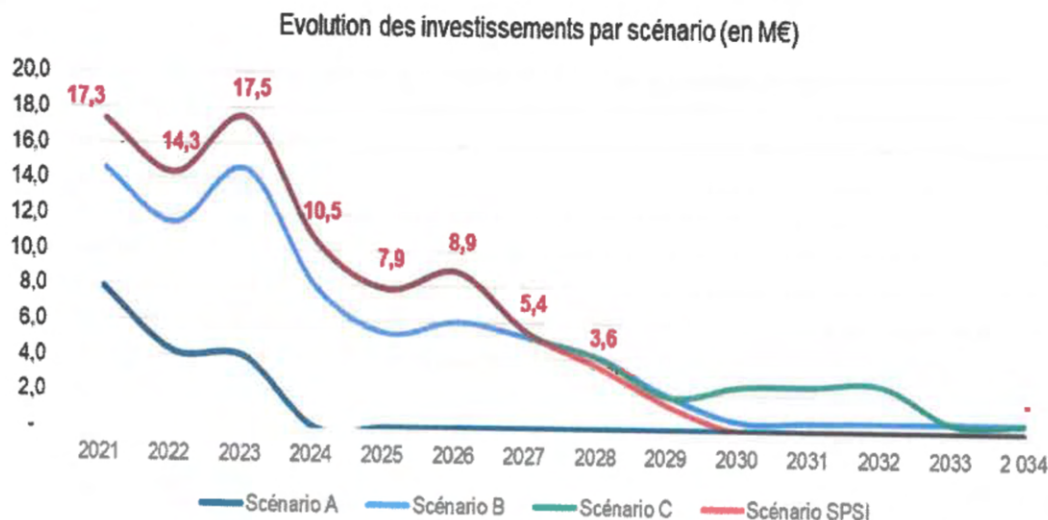
- les perspectives d'évolution des effectifs ;
- les ambitions académiques de l'établissement, tant pour la formation que pour la recherche ;
- les capacités financières ;
- les ressources humaines ;
- les outils financiers et juridiques dont l'Université pourrait faire usage pour assurer la réalisation des opérations identifiées.

Différents scénarios ont été élaborés sur la base de ces besoins préalablement identifiés.

Pour mettre en œuvre les orientations de sa politique immobilière, l'université étudie les scénarios suivants :



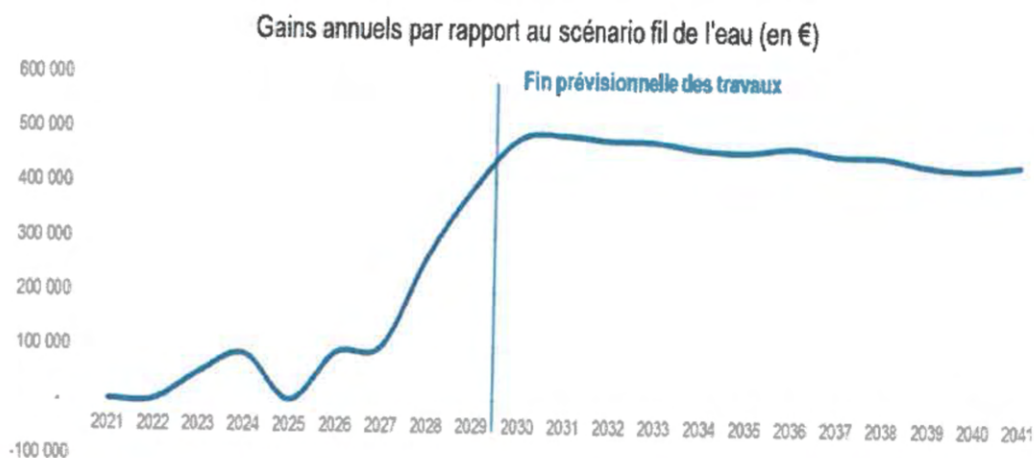
Elle présente l'évolution des investissements par scénario :



C'est le scénario SPSI qui a été retenu et est présenté aux administrateurs de ce conseil.

Les coûts annuels d'investissement ont été modélisés en fonction de la nature des travaux et le cadencement retenu des travaux pour chacun des scénarios.

Concernant les coûts de fonctionnement, les travaux réalisés dans le cadre du scénario SPSI permettent de générer des économies par rapport à un scénario fil de l'eau.



VOTE :		
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.3.3. Charte d'utilisation de la plateforme salle blanche

M. El Guerjouna présente la charte d'utilisation de la plateforme de la salle blanche qui est située dans les locaux de l'ENSIM. Elle est destinée à concevoir, développer et optimiser des microsystèmes et micro-capteurs dans le cadre prioritairement des activités de formation initiale et continue de l'ENSIM de recherche et d'innovation du LAUM et de l'IAGS. Elle est accessible à d'autres utilisateurs de l'établissement et devra se faire dans le respect des dispositions du règlement intérieur de la plateforme. Elle peut également répondre à des besoins de collaborations partenariales et de prestations.

Cette charte a pour but de définir les principes généraux qui régissent l'organisation et le pilotage de la plateforme. Son fonctionnement détaillé sera précisé dans le règlement intérieur de la Plateforme.

La Plateforme Salle Blanche est composée des éléments suivants : stations de travail ; générateur ; pompe à vide ; RC8 GYRSET ; profilomètre, station pulvérisateur cathodique, machines alignement ; plaques chauffantes ; outillage alignement ; écrans plats ; microsoudreuse manuelle ; caméra sciences ; pompes ; UC fixes ; bâtis ; substrate Bonder ; vibromètre ; UC portable ; agitateur ; microscope ; stations de travail ; osmoseur ; matériel optique ; écran ; armoire froid ; imprimantes ; groupe de pompage ... (liste non exhaustive) Ils ont été identifiés en 2020 et sont estimés à 1.6 M€.

Un comité de pilotage est mis en place. Il a pour but de permettre de disposer d'une vision globale et opérationnelle des activités développées au sein de la plateforme. Il veille également à sa bonne utilisation selon les règles définies dans le règlement intérieur. Le Comité de pilotage est garant du bon fonctionnement de la plateforme, de sa gestion et du maintien en bon état de l'ensemble des équipements la constituant, de son accessibilité à tous les personnels qui sont habilités à y travailler régulièrement (liste à définir). Il assure la répartition du temps entre les différents projets de recherche et les enseignements. Il construit le budget de la plateforme. Il fixe et répartit les tâches techniques des personnels BIATSS rattachés à la plateforme. Il rédige le rapport annuel d'activité de la plateforme qu'il présente au conseil de gestion. Le comité de pilotage se réunit régulièrement, une fois par mois ou sur demande d'un de ses membres.

Ce comité est composé de 6 membres : l'ingénieur de recherche rattaché à la plateforme ; le responsable de l'équipe Transducteur du LAUM, le responsable de l'Opération de Recherche "Microsystèmes et Capteurs Acoustiques" (MicA) du LAUM ; le responsable de la Spécialité Vibrations, Acoustique, Capteurs de l'ENSIM ; deux enseignants-chercheurs désignés conjointement par le directeur de l'ENSIM et celui du LAUM pour une durée de 4 ans.

Le responsable de la plateforme est désigné par le président de l'université sur proposition des directeurs de l'ENSIM et du LAUM. Une lettre de mission, validée par le conseil de gestion, définit les missions du responsable de la Plateforme.

Un 1^{er} comité de pilotage est désigné à titre dérogatoire pour une durée de 2 ans. Il se compose comme suit:

- E. Gaviot, Professeur des universités ENSIM-LAUM, enseignants-chercheurs désignés par le directeur de l'ENSIM et le directeur du LAUM et responsable de la plateforme ;
- N. Yaakoubi, Maître de conférences ENSIM-LAUM - enseignants-chercheurs désignés par le directeur de l'ENSIM et le directeur du LAUM ;
- L. Camberlain, ingénieur de Recherche ENSIM-LAUM ;
- Pascal Picart - responsable de l'équipe Transducteur du LAUM et de la Spécialité Vibrations, Acoustique, Capteurs de l'ENSIM ;

- Stéphane Durand - responsable de l'Opération de Recherche "Microsystèmes et Capteurs Acoustiques" (MicA) du LAUM.

Un conseil de Gestion de la Plateforme est mis en place. Il est consulté sur le budget de la plateforme, les grandes orientations en termes de recherche, de formation et d'innovation ; le rapport annuel d'activité de la plateforme préparé par le responsable de la plateforme; le cas échéant, les conventions liant la plateforme à d'autres organismes extérieurs à l'université et ce préalablement à leur adoption par les instances compétentes de l'université. Le Conseil est consulté sur le règlement intérieur de la plateforme. Il se réunit au moins 1 fois par an.

Le conseil de gestion de la Plateforme est composé :

- du Président de l'université ou son représentant ;
- du directeur de l'ENSIM ou son représentant ;
- du directeur du LAUM ou son représentant ;
- du directeur de l'IA-GS ou son représentant ;
- d'un représentant des membres élus du Conseil du LAUM ;
- d'un représentant des membres élus du CA de l'ENSIM.

Ce point a reçu un avis favorable du Comité technique de l'Établissement réuni en séance le 26 février 2021.

VOTE :		
Charte d'utilisation de la plateforme salle blanche		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

2.3.4. Création de la fondation partenariale de l'Université du Mans

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

2.4. Questions relatives à la formation et à la vie universitaire

2.4.1. Création de l'école d'Actuariat

M. Matoussi indique que l'université du Mans délivre une formation d'excellence en Actuariat depuis plusieurs années. Elle est structurée sur cinq années autour de deux diplômes sélectifs : d'une part une Double Licence Mathématiques-Economie (DL), parcours « Sciences actuarielles et financières (SAF) », et d'autre part un Master Actuariat.

Dans le but d'obtenir de la part de l'Institut des Actuaire (IA) l'accréditation pour délivrer le titre d'actuariat, l'institut du risque et de l'assurance du Mans propose de structurer cette formation sous forme d'École d'Actuariat (EA) délivrant une formation portant sur trois années d'études :

- 1^{ère} année d'EA équivalente à un parcours spécifique sélectif de la L3 DL ;
- 2^{ème} année équivalente au M1 Actuariat ;
- 3^{ème} année équivalente au M2 Actuariat.

En parallèle, il est proposé de reconsidérer les deux premières années L1-L2 de la DL comme une école préparatoire à cette école d'actuariat.

L'objectif principal de cette réorganisation en école est de pouvoir respecter les exigences de l'IA en proposant un modèle de sélection des candidats. Elle permettra également de donner plus de visibilité et une attractivité plus forte auprès des étudiants à l'instar des écoles déjà accréditées comme l'ISFA de l'Université de Lyon 1 ou l'ISUP de Sorbonne Université.

Les enseignements et programmes étalés sur trois ans permettront de respecter le Core Syllabus de l'IA (ce qui définit le minimum des compétences, que doit maîtriser un diplômé admis comme actuaire associé, membre de l'IA). Ce Core Syllabus de l'IA respecte les prescriptions de l'Association Actuarielle Internationale ainsi que de l'Association Actuarielle Européenne.

La validation éventuelle du titre d'actuaire consistera en la rédaction d'un mémoire sur un sujet innovant traité lors du stage ou contrat d'alternance en 3^{ème} année de l'EA (M2 Actuariat). Les étudiants de la 3^{ème} année de l'EA éligibles pour cette étape finale sont les étudiants ayant une moyenne minimale de 12/20 (hors stage) et ayant validés certains blocs de compétences fixés au préalable par l'équipe de pilotage de l'EA.

L'école proposera en trois ans une formation solide d'actuaire et/ou chargés d'études ou consultants en actuariat, data science ou gestion et contrôle des risques dans tous les secteurs d'activités, en particulier dans les secteurs banque-assurance et santé.

Des changements vont également être opérés pour l'école d'actuariat à partir de la rentrée 2021-2022.

Il est proposé de créer un parcours intitulé «Ecole d'Actuariat» au niveau L3 Mathématiques, qui fera office de 1^{ère} année d'EA, et qui donnera le droit un double diplôme Mathématiques-Economie. Cette 1^{ère} année d'EA sera accessible après sélection des meilleurs dossiers aux :

- étudiants issus des écoles préparatoires scientifiques ou préparatoires économie et commerciale à dominante mathématiques (comme HEC avec option maths).
- étudiants ayant validé le niveau L2 de la licence de mathématiques ou autres licences de Le Mans Université, ayant obtenu des très bons résultats sur les deux années de licence et une mention bien requise au moins 3 semestres sur 4.

Cette 1^{ère} année d'EA sera accessible aux étudiants ayant validé en 4 semestre le niveau L2 de la DL SAF de l'Université du Mans et après validation de la commission de recrutement de l'EA. Cette réorganisation impliquera la mise en place en semestre 5 des cours d'harmonisation des connaissances en fonction de l'origine des étudiants sélectionnés (MATH ou ECO), par conséquent la 1^{ère} année de l'EA sera différente de la 3^{ème} DL Maths-Eco, parcours SAF.

Concernant la procédure de candidature en école d'actuariat, la direction de l'IRA en concertation avec les départements de Maths et Economie proposera une équipe pour constituer la commission de recrutement de l'EA sur les 3 années.

L'admission en 1^{ère} année EA (L3 Mathématiques-Economie) se fait sur une sélection de dossiers étudiants issus d'une PREPA (MPSI/MP) ou (PC/PSI) ou (HEC option mathématiques), ou L2 Mathématiques ou L2 Mathématiques-Economie ou L2 Mathématiques-Informatique.

L'admission en 2^{ème} année EA (M1 Actuariat) concerne :

- les étudiants de la 1^{ère} année de l'EA ayant validé la DL Mathématiques-Economie ;

- les candidats extérieurs qui déposent un dossier et qui possède un niveau de M1 de Mathématiques appliquées à la gestion des risques, ou M1 Actuariat ou diplôme d'ingénieurs en Actuariat & Finance.

L'admission en 3^{ème} année EA (Master 2 Actuariat) concerne les étudiants issus des coopérations internationales, en particulier des programmes de double diplôme dans le cadre du Master Actuariat. Elle est ouverte sur dossier candidats extérieurs ayant un niveau de M1 de Mathématiques appliquées à la gestion des risques, ou M1 Actuariat ou diplôme d'ingénieurs en Actuariat & Finance.

Concernant la plateforme eCandidat, il est très important d'y apporter des modifications afin de rendre visible l'école d'actuariat, surtout pour la 1^{ère} année EA. Pour cette année, il est prévu d'ajouter sur la plateforme dédiée au L3 de Mathématiques, le parcours 1^{ère} année Ecole d'Actuariat.

Le détail de la maquette en 1^{ère} année est le suivant :

Voies : MATH/ECO/DL (SAF)
MATH: étudiants issus d'une prépa ou L2 Maths
ECO: étudiants issus d'une prépa HEC ou autres
DL (SAF): étudiants issus de L2 DL Maths-Eco de IMU

Maquette des enseignements provisoire -
version du 26/02/2021

Matière	Heures de cours	Heures de TD	Heures de TP	ECTS	Contrôle des connaissances	Enseignant	Voie/parcours
1^{er} semestre (55 L3 Maths-Eco) : harmonisation des connaissances							
UE1- Outils fondamentaux pour l'actuariat : voies SAF, MATH & ECO							
Fondements des probabilités : Mesure et intégration	20	30		5	E(1/2)+CC(1/2)	Karak & Matusz	D1&ECO&MATH
Analyse Fonctionnelle (et connexe)	20	30		5	E(1/2)+CC(1/2)	Kaplan	D1&ECO&MATH
Méthodes statistiques	10	20		3	E(1/2)+CC(1/2)	Brechet	D1&ECO&MATH
Compléments Mathématiques UE harmonisation	30			8			ECO
UE2- Finance et outils informatiques : voies SAF, MATH & ECO							
Outils et traitements des données en assurance 1 (sans Python)	15			1	Examen TP ou projet	Professionnels	D1&ECO&MATH
Modélisation financière	15	15		2	E(1/2)+CC(1/2)	Diem	D1&ECO&MATH
UE3 - Introduction à l'économie voie MATH							
Introduction à l'économie	30	10		3	E(1/2)+CC(1/2)		MATH
Introduction à la Microéconomie	30	10		3	E(1/2)+CC(1/2)		MATH
Traitements économiques du risque	15	10		2	SAF	Diem	D1&MATH&ECO
Introduction à la Microéconomie	20	10		3	E(1/2)+CC(1/2)		MATH
UE4 - Economie appliquée : voies SAF & ECO							
Traitements économiques du risque *	15	10		2	SAF	Diem	D1&MATH&ECO
Théorie des jeux	15	10		2	SAF	Palme	D1&ECO
Microéconomie approfondie	30	10		3	SAF	Vallin	D1&ECO
Economie approfondie	20	10		2	E(1/2)+CC(1/2)	Blanc	D1&ECO
UE5- Droit et séminaires métiers							
Séminaires professionnels (travaux pratiques de l'actuariat)	10			0			
Droit civil	15			2	à préciser	à préciser	D1 & MATH
UE6- Langues							
Anglais	20			2			D1&MATH&ECO
TOTAL PREMIER SEMESTRE				30			
				30			
				30			

Le coût de cette restructuration en semestre 5 est de 90 h en économie pour les étudiants issus d'une formation mathématiques, 30 h en mathématiques pour les étudiants issus d'une formation en économie (à dominante mathématiques), 25h de cours spécifiques pour l'EA assurés par des professionnels (vacation) et 10h de séminaires métiers.

Le coût en semestre 6 est de 25h cours spécifiques pour l'EA assurés par des professionnels (vacations) et 10h de séminaires métiers.

Le coût global de la création de cette école est de 190 h mais les retombées valorisantes en terme de visibilité et notoriété pour Le Mans Université sont très importantes. L'IRA prendrait en charge les 70h cours assurés par les professionnels.

Les autres UE de la maquette de la 1^{ère} année de l'EA sont mutualisées avec la L3 Mathématiques et L3 Economie.

IRA - École d'Actuariat - 3^{ème} année - 2021/2022

Voies : MATH/ECO/DL (SAF)

MATH: étudiants issus d'une prépa ou L2 Maths

ECO: étudiants issus d'une prépa HEC ou autres

DL (SAF) : étudiants issus de L2 DL Maths-Eco de LMU

Maquette des enseignements provisoire -
version du 26/02/2021

Matière	Heures de cours	Heures de TD	TP	ECTS	Contrôle des connaissances	Enseignant	Voie
2^{ème} semestre							
UE7-66TC - Mathématiques				12			
Equations différentielles: théorie et méthodes numériques	15	25	10	5	E(1/2)+CC(1/2)	Brahim & Mougel	ENADL
Probabilités & Probabilités numériques	15	25	10	5	E(1/2)+CC(1/2)	Denis	ENADL
Techniques d'itération	10	15	2	2	E(1/2)+CC(1/2)	Morlok	ENADL
UE8 - Actuariat, Finance et outils				6			
Mathématiques financières avec Excel et VBA	5		10	2	E(1/2)+CC(1/2)	Poplar & Vohin	ENADL
Outils et traitement des données en assurance 2 (1000 R)	15			3	Examen TP ou projet	Professionnels	ENADL
Actuariat	20			3	CC(1/2)+CC(1/2)	PAST & Professionnels	ENADL
UE9 - Économie				8			
Finances de marché	20	10		2	E(1/2)+CC(1/2)	Nguen	ENADL
Série temporelle	20	10		2	E(1/2)+CC(1/2)	Aufertin	ENADL
Économétrie des variables qualitatives	20	10		2	E(1/2)+CC(1/2)	Blecco	ENADL
UE10 - Langues				2			
Anglais	20			2	écrits		
UE11 - Droit et métiers				2			
Droit des affaires	15			2			
Séminaires professionnels (normes professionnelles, Solvabilité II)	10			2			
TOTAL SECOND SEMESTRE				30			

Le projet a été validé par le conseil d'orientation stratégique et perfectionnement de l'IRA réuni le 5 février 2021 et par le conseil de l'IRA réuni en séance le 22 janvier 2021.

VOTE :		
Création de l'école d'Actuariat		
22 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 22	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

2.4.2. Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM

Mme Duverger-Arfulso présente le détail des aides à la mobilité internationale attribuées aux étudiants de l'ENSIM. Les élèves-ingénieurs en formation sous statut étudiant ont l'obligation d'effectuer, pendant les trois ans de leur formation à l'ENSIM, une expérience à l'étranger d'au moins huit semaines. Cette expérience peut prendre des formes multiples : stages de 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année en entreprise ou dans un laboratoire s'ils ont lieu à l'étranger; semestre d'études dans un établissement universitaire à l'étranger; travail saisonnier; éventuellement activité dans le cadre d'une association humanitaire Le but est de prendre conscience à travers une immersion complète et active dans un pays et une culture non française (et non francophone si possible), de la diversité des modes de vie et de pensée des futurs partenaires industriels, économiques et scientifiques. Un séjour purement touristique ne sera pas validé.

Les montants des aides sont compris entre 200 € et 400 € par bénéficiaire.

Ce point a été approuvé à l'unanimité avec 2 abstentions et 14 voix pour, lors du Conseil d'administration de l'ENSIM réuni en séance le 16 février 2021.

VOTE :		
Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 20	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

2.5. Questions relatives à la recherche et à la valorisation

2.5.1. Attribution de prix dans le cadre de l'évènement « Ma thèse en 180 secondes »

Mme Duverger-Arfuso présente le détail des prix attribués dans le cadre de l'évènement « Ma thèse en 180 secondes ».

Le Pôle doctoral a attribué les prix de « Ma Thèse en 180 secondes » à 2 doctorants lors du concours du lundi 8 mars 2021 :

- le prix du jury d'un montant de 150 € a été attribué à un doctorant issu de l'école doctorale 3M et du Laboratoire IMMM,
- le prix du public d'un montant de 150 € a été attribué à un doctorant issu de l'école doctorale ALL et du Laboratoire 3.LAM .

VOTE :		
Attribution de prix dans le cadre de l'évènement « Ma thèse en 180 secondes »		
20 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 20	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

2.5.2. Attribution de prix dans le cadre du concours vidéo de la journée de l'Ecole Doctorale 3M – Le Mans

Mme Duverger-Arfuso présente le détail des prix attribués dans le cadre du concours vidéo de la journée de l'Ecole Doctorale 3M – Le Mans.

Trois prix d'un montant de 500€ chacun ont été alloués :

- 1 à un doctorant de l'IMMM du Mans ;
- 1 à un doctorant de l'ISCR de Rennes ;
- 1 à un doctorant de l'IMN de Nantes.

L'école doctorale 3M organise depuis 2008 des journées à l'occasion desquelles des prix de thèse sont décernés aux doctorants.

Ce point a été approuvé à l'unanimité, avec 20 voix pour, lors de la Commission de la recherche réunie en séance le 18 février 2021.

VOTE :		
Attribution de prix dans le cadre du concours vidéo de la journée de l'Ecole Doctorale 3M – Le Mans		
20 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 20	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

3. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président

3.1. Conventions

Aucune remarque n'a été faite concernant ce point.

3.2. Subventions

Aucune remarque n'a été faite concernant ce point.

3.3. Cotisations

Aucune remarque n'a été faite concernant ce point.

3.4. Attribution de fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) dans le cadre du volet associatif

Aucune remarque n'a été faite concernant l'attribution des FSDIE dans le cadre du volet associatif.

4. Questions diverses

M. El Guerjouma, propose au vote des administrateurs la motion afférente à la journée internationale pour les Droits des Femmes. Il en fait la lecture.

« Le Conseil d'administration de l'Université du Mans se déroule ce 8 mars, à une date symbolique pour les droits des femmes, pour la promotion de l'égalité Femmes-Hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La situation des femmes dans le monde est en effet caractérisée par des inégalités Femmes-Hommes criantes qui s'observent dans presque tous les pays du Monde, dans quasiment tous les secteurs et tous les domaines d'activité. La pandémie de COVID-19 a démontré le rôle primordial des femmes dans notre société. Elles étaient en 1ère ligne dans de nombreux secteurs essentiels en temps de crise sanitaire, comme la santé, l'hygiène et

la distribution.

Les femmes sont par ailleurs exposées à toutes sortes de violences et d'agressions tout au long de leur vie. Véritable enjeu de société, de santé et de sécurité publique, le fléau des violences faites aux femmes a désormais investi le débat public et le champ politique grâce aux libérations de la parole qui ont eu lieu ces derniers temps.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, des inégalités fortes persistent, inégalités dans le choix du parcours des études supérieures, dans les salaires et régimes indemnitaires, dans les postes occupés notamment de direction et de responsabilité, ceux de professeur.e.s des universités, dans les progressions de carrière...

Le Mans Université s'est engagée activement, depuis de nombreuses années, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à lutter contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations liées au genre ou au sexe, et à agir contre le harcèlement à l'Université, au niveau des étudiant.e.s, des personnels administratifs et techniques et des enseignant.e.s, chercheur.se.s et enseignant.e.s chercheur.se.s. L'université du Mans a ainsi mis en place, il y a plusieurs années, une « Mission Egalité Femmes – Hommes » chargée de mener des actions sur la question de l'égalité Femmes - Hommes, de promouvoir les formations en lien avec l'égalité femmes/hommes, de développer et de consolider un état des lieux en matière de parité, en interaction, notamment, avec le bilan social de l'établissement, d'identifier et détecter les discriminations fondées sur le genre, de proposer aux instances de l'établissement, sur la base de ce constat, des voies de progrès. Ce travail a conduit à l'élaboration d'un plan égalité femmes - hommes voté en CA il y a un mois.

La mission a également pour objet de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Elle a mis en place une cellule d'accueil et d'écoute pour les victimes ou témoins de violences sexistes ou sexuelles (V25), opérationnelle depuis plusieurs années, ainsi qu'un groupe de travail autour des actions d'information et de sensibilisation sur ces violences.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans, réuni en ce jour symbolique du 8 mars, réaffirme son attachement et son soutien à la promotion de l'Egalité Femmes - Hommes et aux actions allant dans ce sens tout comme elle soutient toutes les actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes. »

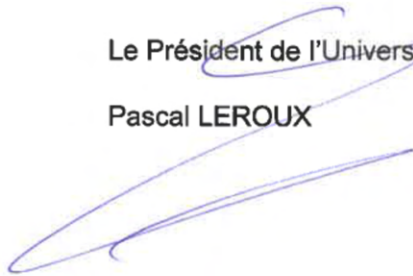
VOTE :		
Motion afférente à la journée internationale pour les droits des femmes		
18 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 18	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

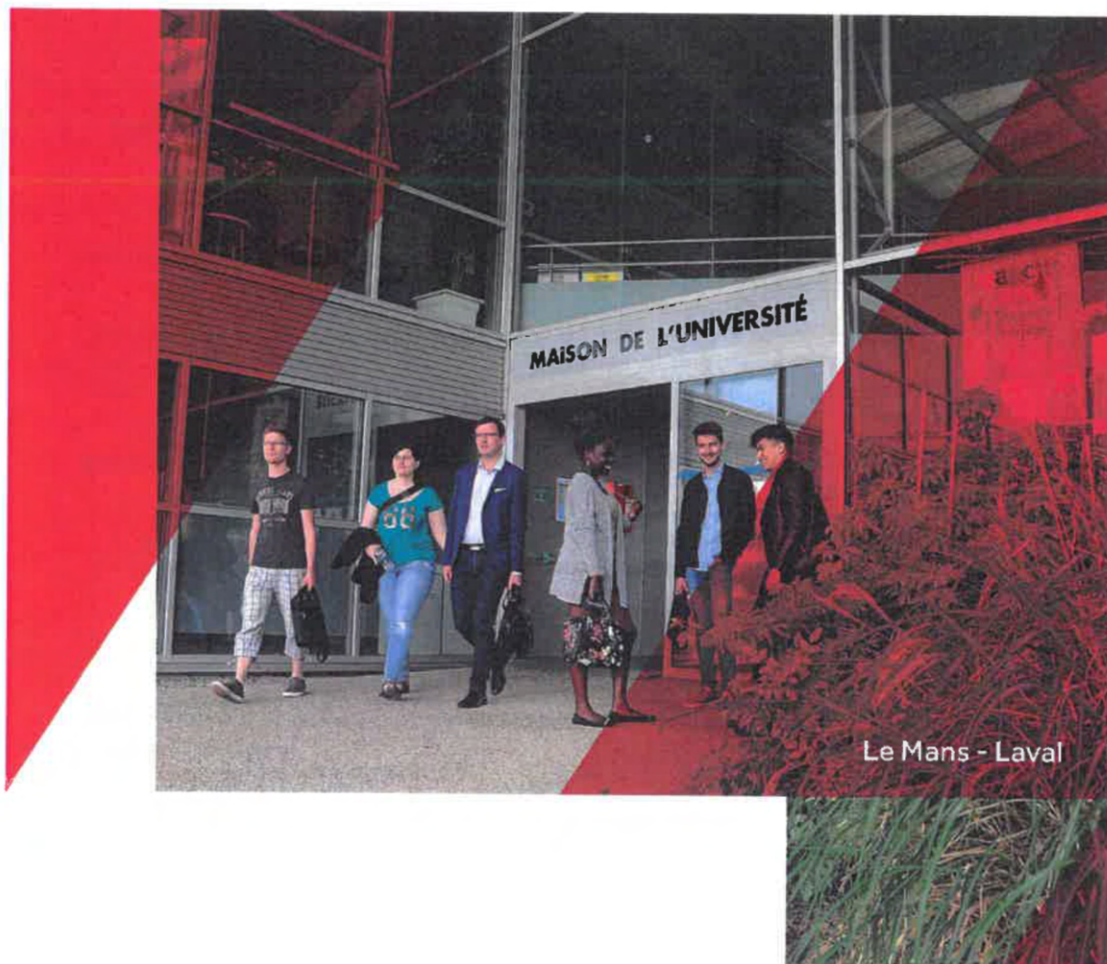
Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 29 mars 2021.

Le Président de l'Université,

Pascal LEROUX



5. Annexe



Rapport de l'ordonnateur
Compte Financier 2020

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR 2020 A L'APPUI DU COMPTE FINANCIER

L'exercice budgétaire 2020 a été très fortement impacté par la crise sanitaire mondiale qui a totalement bouleversé les équilibres financiers de notre établissement à partir du mois de mars.

Le budget rectificatif construit en octobre 2020 avait déjà pris en compte pour partie l'impact de cette crise sur le budget de l'établissement, mais les nombreuses incertitudes et inconnues qui perduraient encore avaient rendu les prévisions difficiles. Elles se retrouvent dans l'écart de réalisation présentée dans ce compte financier par rapport aux hypothèses du budget prévisionnel.

Ainsi, on observe une réduction des dépenses réalisées au-delà de ce qui avait déjà été intégré dans le budget rectificatif de 2,3 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en masse salariale.

Concernant le fonctionnement, naturellement très fortement impacté par la baisse d'activité liée à la crise, on observe ainsi une baisse des dépenses réalisées encore plus importante avec un taux d'exécution de 82% par rapport aux prévisions.

Il en est de même au niveau de la masse salariale, avec un différentiel provenant d'une sous-évaluation de l'impact de la crise sur les dépenses de masse salariale qui affiche une sous-exécution constatée de 1,5 M€ au-delà de la prévision dont environ 1M€ sur financements fléchés et 0,5 M€ hors financements fléchés (report de recrutements, sous consommation d'heures complémentaires et contrats étudiants...).

Cette réduction des dépenses de plus de 4,8 M€ se compense partiellement par une baisse des recettes exécutées de l'ordre de 3,4 M€. On peut lier cette diminution à trois principaux facteurs. Il s'agit d'une part d'une baisse de la subvention pour charge de service public de 671 k€ en lien notamment avec une modification de l'imputation de crédits loi ORE pour la réhabilitation des installations sportives (-733 k€) et la notification tardive de 410 k€ de crédits supplémentaires (soutien financier exceptionnel en lien avec la crise sanitaire, prolongation des contrats doctoraux, tutorat étudiant). Il s'agit d'autre part d'une baisse de 1,78 M€ à rapprocher du retard pris par certaines activités de recherche financées par la Région et le FEDER, et enfin d'une surestimation de près de 600 k€ des prévisions de recettes de droits d'inscription, droits de formation continue et contrats et prestations de recherche impactés par l'activité dégradée sur une grande partie de l'année au-delà des prévisions. Ces baisses ne sont compensées qu'en partie par d'autres ajustements de recettes complémentaires (autres ressources, CFA, cogénération).

Ces différents éléments se soldent par un résultat excédentaire sur l'exercice de près de 1,7 M€ soit 1,36 M€ supérieur au résultat prévisionnel inscrit au BR2020.

La comparaison de l'exercice 2020 par rapport à l'année 2019 montre quant à elle une augmentation globale des ressources de 0,6 % en lien principalement avec une augmentation de la subvention pour charge de service public de 1,9 M€ (Dialogue Stratégique et de Gestion, masse salariale postes UBL, crédits accessibilité et sécurité, soutien exceptionnel de l'établissement en lien avec la crise sanitaire, prolongation des contrats doctoraux, financement du tutorat étudiant pour faire face à la crise, ...). Les autres recettes (TA, droits d'inscription, contrats de recherche, cogénération, subventions diverses) sont en diminution à l'exception des subventions du CFA et de la Région.

En termes de dépenses de masse salariale, les dépenses constatées sont finalement supérieures d'un peu moins de 1 M€ par rapport à l'année 2019 alors que le budget initial 2020 prévoyait une augmentation de

1

près de 2 M€. Cette augmentation constatée est le fruit d'une augmentation de l'ordre de 1,3 M€ des dépenses hors financements fléchés (GVT, PPCR titulaires, impact campagne d'emploi 2020...) et d'une diminution des dépenses sur financements fléchés de près de 350 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont en très forte diminution de 18,5% par rapport à 2019 du fait de la réduction des activités relatives à la crise sanitaire ce qui représente une baisse de 2,2 M€ principalement liée à une forte réduction des dépenses de fluides (-23%), de formation continue des personnels (-50%), de missions/transports (-75%), réceptions (-65%) ainsi que des cotisations et bourses versées (-42%).

En termes d'investissement, le faible taux d'exécution constaté sur l'année (59%) montre qu'une grande partie des investissements initialement prévus n'a pas pu être réalisée et sera partiellement reportée sur 2021. A noter toutefois l'effort considérable engagé par l'établissement en réponse à la crise pour déployer le plan d'équipements des personnels et étudiants (700 k€) afin de permettre l'organisation du travail à distance et la tenue des enseignements et d'accompagner les étudiants les plus fragiles par les prêts d'équipements longue durée.

L'exercice 2020 se clôture ainsi sur:

- Un résultat de fonctionnement excédentaire de :	1 710 657€
- Une capacité d'autofinancement de :	3 542 020€
- Une augmentation du niveau de fonds de roulement de :	2 319 176€
- Un solde budgétaire positif de :	2 644 242€
- Une augmentation du niveau de fonds de roulement de 10 jours pour atteindre 48 jours	

Le taux de soutenabilité de la masse salariale reste quant à lui stable par rapport à 2019 à 84, 1%

SITUATION FINANCIERE PATRIMONIALE

Le tableau réglementaire n°6 présente la situation financière patrimoniale de l'établissement avec un résultat de fonctionnement excédentaire constaté de 1 710 657€. Ce montant est bien supérieur aux prévisions actualisées lors du dernier budget rectificatif (213 927€).

On peut noter un différentiel plus important entre réalisation et prévision que les années précédentes concernant les dépenses de fonctionnement (2,3M€) et de masse salariale (2,5M€) qui s'explique par la crise sanitaire et son impact sur l'activité en présentiel de l'établissement.

	Fonctionnement			Personnel		
	Prévision	Réalisation	Ecart	Prévision	Réalisation	Ecart
Budget non fléché	16 619 640	15 368 501	1 251 140	74 895 033	72 662 488	2 032 545
Budget fléché: OPA (1)	2 275 251	1 188 288	1 086 963	3 926 093	2 931 388	494 705
Global	18 914 433	16 556 788	2 357 645	78 821 126	75 593 876	2 527 251

Le montant des recettes est également inférieur aux prévisions mais à un niveau moins important avec un différentiel de 3,38M€.

	Recettes		
	Prévision	Réalisation	Ecart
Budget non fléché	91 727 531	89 438 412	2 289 120
Budget fléché: OPA (1)	5 702 413	4 622 913	1 079 500
Global	97 449 487	94 061 324	3 388 163

1. LES RECETTES ENCAISSABLES (hors amortissements)

1.1. Différentiel entre réalisation et prévision de l'année 2020

Evolution des recettes de fonctionnement encaissables	2018	2019	2020	2020 Prévision	Différentiel exéc./prévision
Dotation de l'Etat	73 034 748	73 847 379	75 768 572	76 440 063	- 671 491
Fiscalité affectée	1 052 718	1 534 880	1 159 869	1 261 392	- 101 523
Subventions	5 537 032	5 809 764	5 264 819	7 047 107	- 1 782 288
Ressources propres	6 999 859	7 335 210	6 842 536	7 450 925	- 608 389
Autres	129 371	72 951	131 276		131 276
Total	86 753 729	88 600 183	89 167 073	92 199 487	- 3 032 414

Globalement, le taux d'exécution des recettes encaissables reste stable par rapport à 2019 et se situe à 97% (conforme aux normes en la matière : > 93%) mais il représente un différentiel de 3M€ par rapport aux prévisions à l'issue du budget rectificatif et concerne presque toutes les catégories de recettes :

- La subvention de l'Etat:

Le différentiel de 671 k€ entre prévision et réalisation s'explique principalement par le caractère tardif de la notification de moyens complémentaires de la subvention pour charge de service public

intervenue le 17 décembre 2020 s'élevant à 411 197€ ainsi que par l'information postérieure au budget rectificatif concernant l'imputation de la première tranche de crédits relevant de la loi ORE en vue de financer la réhabilitation et l'extension des installations sportives du SUAPS. Cette subvention d'un montant de 733k€ a été constatée en subvention d'investissement et non en fonctionnement contrairement aux prévisions initiales.

- **La fiscalité affectée:**

Le différentiel de 101 k€ porte essentiellement sur la CVEC pour laquelle l'incertitude sur le montant définitif n'a été levée qu'après le budget rectificatif.

- **Les subventions:**

Le montant constaté est inférieur de 1,78M€ par rapport aux prévisions. Cela s'explique par le retard pris sur certaines activités de recherche financées par la Région et le FEDER notamment.

- | | |
|----------------------------|----------|
| - Région et collectivités: | -1 661k€ |
| - Union Européenne : | -234k€ |

- **Les ressources propres:**

Le montant constaté est inférieur de 608k€ par rapport aux prévisions. On retrouve là encore le retard pris sur certaines activités de recherche mais la crise a également eu un impact sur les droits d'inscription et l'activité de formation continue. Par ailleurs, le différentiel concernant les recettes de cogénération résulte d'une difficulté à projeter l'impact concret de l'arrêt de celle-ci. La surévaluation des prévisions porte ainsi essentiellement sur :

- | | |
|--|--------|
| - Droits d'inscriptions : | -141k€ |
| - Formation continue : | -197k€ |
| - Contrats et prestations de recherche : | -694k€ |
| - Autres ressources propres : | +276k€ |
| - CFA : | +61k€ |
| - Cogénération : | +87k€ |

1.2. Eléments de variation par rapport à 2019

Le montant des ressources de l'année 2020, bien qu'inférieur aux prévisions inscrites au BR2020 est en augmentation de 0,6% par rapport à 2019 grâce essentiellement à la dotation de l'Etat (+1,9M€). Les autres catégories de recettes sont en diminution sur la période.

Evolution des recettes de fonctionnement encaissables	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Dotation de l'Etat	73 034 748	73 847 379	75 768 572	1 921 194
Fiscalité affectée	1 052 718	1 534 880	1 159 869	375 011
Taxe d'apprentissage	891 938	863 538	434 655	-428 883
CVEC	160 781	671 342	725 215	53 872
Subventions	5 537 032	5 809 764	5 264 819	-544 945
Région	1 763 781	884 828	1 014 181	129 354
Départements	141 338	152 181	150 917	-1 264
Agglomérations	244 788	872 738	539 547	-333 191
ANR	938 437	1 557 333	1 298 005	-259 327
ANR PIA	-	-	-	-
Autres subventions	2 448 689	2 342 685	2 262 169	-80 517
ASP	1 220	2 180	-	2 180
ASP	3 522	-	-	-
Union Européenne	609 662	480 086	596 791	116 705
Org. Internationale	414	-	971	971
Autres collectivités publiques	87 161	218 023	243 533	25 510
autres subventions recherche	1 746 710	1 642 397	1 420 874	-221 523
CFA	233 531	146 801	1 388 967	1 242 167
Cogénération	1 513 179	1 495 596	31 906	-1 483 690
Ressources propres	6 999 859	7 335 210	6 842 536	-492 673
Droits d'inscription	3 116 172	2 249 776	2 059 983	-189 793
Droits formation continue	604 421	1 331 848	1 333 847	1 999
Contrats et prestations de recherche	1 225 632	1 066 217	859 642	-206 576
CFA	795 333	1 671 978	1 897 108	225 130
Cogénération	974 740	623 917	379 392	-244 525
Autres ressources propres	283 560	391 473	312 564	-78 909
Autres	129 371	72 951	131 276	58 325
Total	86 753 729	88 600 183	89 167 073	566 889

Les principaux éléments caractérisant l'augmentation 1,9M€ de la dotation de l'Etat sont les suivants :

Subvention pour charge de service public	Variation 2019-2020 (€)
Masse salariale : Transfert postes UBL	+540 000
Dialogue Stratégique et de gestion (phase 1)	+146 000
Dialogue Stratégique et de gestion (phase 2)	+300 000
Soutien financier crise sanitaire	+431 317
Crédits accessibilité, sûreté et sécurité	+125 000
Autres ajustements de masse salariale	+416 817

En ce qui concerne les autres catégories de recettes, en cohérence avec le décalage par rapport aux prévisions, on note principalement les diminutions suivantes par rapport à 2019:

- La taxe d'apprentissage : -428k€
- Les subventions : -544k€
- Les droits d'inscription : -189€
- Les contrats et prestations de recherche : -206k€
- La cogénération : -244k€

La subvention du CFA est la seule ressource conséquente en augmentation par rapport à 2019 (+225k€) ainsi que la part régionale des subventions reçues (+129k€).

Ces baisses de recettes sont essentiellement liées à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'établissement. A noter que la baisse de recettes sur la cogénération est liée à la difficulté à projeter l'impact réel de l'arrêt de cette modalité de fonctionnement de la centrale.

2. LES DEPENSES

2.1. LA MASSE SALARIALE

2.1.1. Les emplois

Le nombre global des emplois évolue de 1098 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en 2019 à 1105 ETPT en 2020 soit une évolution de +7 ETPT.

Le plafond d'emploi fixé par l'Etat est passé de 929 à 938 suite à la dissolution de l'UBL.

On note une baisse de 9 ETPT titulaires résultant des effets de la campagne d'emploi 2019 :

- les titulaires enseignants/enseignants chercheurs diminuent de 459 à 457 (-2)
- les titulaires BIATSS diminuent de 284 à 277 (-7)

En compensation, on constate une hausse du nombre de contractuels :

- le nombre de contractuels enseignants et ATER/CTER/doctorants/post-doctorants augmente de 2 ETPT (de 163 à 165)
- le nombre de contractuels BIATSS augmente de 14 ETPT (de 192 à 206)

Il faut souligner la forte hausse en fin d'année du nombre d'ATER et de doctorants dont les contrats ont été prolongés suite à la situation sanitaire.

Par ailleurs, le nombre de passage en CDI de contractuels BIATSS a fortement augmenté au cours de l'année 2020 pour passer de 33 à 42.

L'estimation initiale d'évolution des emplois prévoyait une hausse de +34 ETPT sur financement fléché, en lien avec le nombre de recrutements importants sur contrat recherche, PIA, transfert des emplois COMUE-UBL et mise en œuvre de la loi ORE. En réalité, sur l'année 2020, le nombre d'emplois sur financement contrat de recherche et PIA a diminué au global de 4 ETPT ; les emplois supplémentaires correspondant aux créations de postes ex-UBL, postes loi ORE et décisions campagne d'emploi (postes de titulaires pourvus par des contractuels).

			2019	2020
Catégorie d'emplois	Nature des emplois		ETPT (équivalent temps plein travaillé)	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	459	457
		CDI	9	9
	Non permanents	CDD	154	156
S/s total EC			622	622
BIATSS	Permanents	Titulaires	284	277
		CDI	33	42
	Non permanents	CDD	159	164
S/total BIATSS			476	483
Total			1098	1105
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			929	938

2.1.2. La dépense de masse salariale en crédits de paiement

a) *Ecart entre la prévision du Budget rectificatif et le réalisé 2020*

On constate une sous exécution par rapport au budget révisé d'octobre 2020 de 1 515 K€ :

- Surévaluation sur financement non fléché de 530k€
- Surévaluation sur financement fléché de 985k€

Sur financements non fléchés, la sous exécution de 530k€ s'explique par une dépense sur les heures complémentaires plus faible de 280k€ par rapport au budget révisé, une dépense plus faible des heures effectuées par les étudiants (prévision trop élevée concernant les étudiants ambassadeurs Covid, les recrutements d'étudiants en situation de handicap, les organisations de manifestations, permanence à la BU, étudiants recrutés pour Parcoursup...), un différentiel sur le schéma d'emploi avec notamment la prévision au BR du recrutement de 2 agents dans le cadre de l'UBL numérique (reporté à 2021).

Sur financements fléchés, cette sous-exécution est à relier principalement à des prévisions de recrutements non réalisées.

Eléments notables de sous execution au compte financier 2020 par rapport au BR2	
Contrats recherche	-596 759 €
Contrats fléchés (PIA)	-330 543 €
Variation des autres contrats financés	-58 146 €
Variation du schéma d'emploi	-132 882 €
Variation des contrats projet	-23 000 €
Variation des heures complémentaires	-281 939 €
Variation des contrats étudiants non financés	-69 457 €

b) Evolution des dépenses entre 2019 et 2020

L'exécution de la dépense de masse salariale 2020 s'élève à 76 668 468€.

La dépense 2019 était de 75 723 020€ soit une augmentation pour l'année 2020 de + 945 447€ tandis que le budget initial prévoyait + 2,0 M€

Dépenses MS en Crédits de paiement (CP)	2019	Facteurs d'évolutions 2020	2020
Rémunérations principales	37 993 277 €	643 619 €	38 636 897 €
Rémunérations accessoires	6 512 028 €	-10 091 €	6 501 936 €
Cotisations et contributions sociales	31 030 989 €	315 046 €	31 346 035 €
Prestations sociales	186 726 €	-3 127 €	183 600 €
Total	75 723 020 €	945 447 €	76 668 468 €

Les éléments marquants liés à l'évolution de dépense de masse salariale entre 2019 et 2020 sont détaillés ci-après :

o Masse salariale hors financements fléchés

Les dépenses sans financement fléché augmentent de 1 292k€ et les facteurs d'évolution notables sont :

- o GVT titulaire : +595k€
- o PPCR titulaire : +233k€
- o Augmentation des contractuels : +69k€
- o Extension année pleine de la campagne d'emploi 2019 : -465k€
- o Impact de la campagne d'emploi 2020 sur 2020, y compris le recrutement d'enseignants et enseignant-chercheurs loi ORE et le retour d'agents non prévus : +327k€
- o Transfert de postes UBL : +197k€
- o Prolongations de contrats liées au Covid 19 : +52k€
- o Prime Covid Etat et établissement : +85k€
- o Diminution des heures complémentaires titulaires et vacataires : -146k€

8

- Masse salariale sur financements spécifiques:

La masse salariale sur financement fléché diminue de 346 772€ par rapport à 2019. Les principaux éléments expliquant cette diminution des dépenses sont:

- Diminution de la dépense sur contrats recherche de 613k€
- Augmentation de la dépense sur contrats fléchés (PIA) de 168k€
- Augmentation de la dépense sur contrats étudiants et autres contrats financés (région, collectivités...) de 99k€.

L'exécution de la dépense de masse salariale 2019 s'élève à 75 723 020€. La dépense 2018 était de 74 696 202€ soit une augmentation pour l'année 2019 de + 1 026 819€ alors que le budget initial prévoyait + 2,7 M€.

Exécution 2019 en crédits de paiement		75 723 020 €	
Facteurs d'évolution 2020		Total facteurs évolution 2020	Evolution 2019 / 2020
Mesures obligatoires	GVT	595 000 €	900 119 €
	PPCR nouvelles grilles indiciaires 01/01/2020 - Enseignants chercheurs et enseignants	136 459 €	
	PPCR nouvelles grilles indiciaires 01/01/2020 - BIATSS catégories A et C	74 416 €	
	Prolongation ATER et doctorants liés au Covid-19	51 833 €	
	Charges patronales / évolution SMIC 2020	3 500 €	
	GIPA 2019 versée en 2020	32 825 €	
	Indemnitaire Prime d'insertion / prime intéressement Brevet invention	-15 672 €	
	Indemnité départs volontaires	23 855 €	
	Indemnités congés non pris (CET)	9 893 €	
	Prime Covid 2019 (Etat)	32 010 €	
Mesures électives	Campagne d'emploi 2019 - EAP	-464 712 €	320 100 €
	Campagne d'emploi 2020	198 181 €	
	Campagne d'emploi 2020 - Complément loi ORE	66 323 €	
	Campagne d'emploi 2020 - Surcoût lié à des mutations de titulaires et réintégration avant le 1er sept	62 038 €	
	Dissolution UBL -> Postes Le Mans Université / 1 départ - Indemnité de licenciement	197 323 €	
	Variation doctorants et post-doctorants	80 120 €	
	Variation Contrats projet "Bienvenue en France" (AURE, ENVOL, FAUM formation en Anglais univ Le Mans) - AME (ZPP parcours plurilingues flexibles pour le réussite en langues)	71 200 €	
	Variation schéma d'emploi	125 254 €	
	Evolution rémunérations contractuels EAP 2019	46 156 €	
	Evolution rémunérations contractuels 01/09/2020	23 009 €	
	Complément indemnitaire de la prime Covid19	53 150 €	
	Heures complémentaires hors financement fléchi	-145 900 €	
	Variation primes et indemnités	31 167 €	
	Variation Contrats étudiants hors financement fléchi	-14 138 €	
	Variation prestations sociales	-9 127 €	
Financements flexibles	Variation Contrats recherche	-513 200 €	-340 772 €
	Variation Contrats fléchés GBCF hors recherche (PIA ECND-Earth-Thématique-EUR-Etoile)	167 522 €	
	Variation Contrats financés autres (collectivités / FEDER / région / Fondation / étudiants)	96 905 €	
Total		945 447 €	
Dépense en MS globale en 2020		76 668 468 €	

c) Différentiel entre la dépense de masse salariale en comptabilité générale et en comptabilité budgétaire

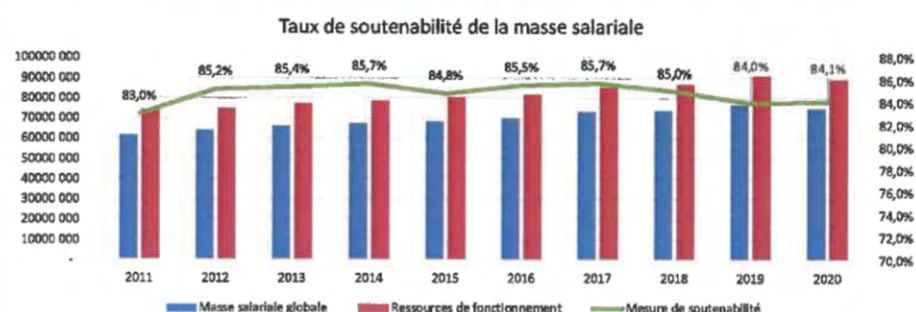
La dépense en droits constatés est supérieure de 66 954€ à celle exprimée en crédits de paiement.
Ce différentiel résulte des éléments suivants :

- Variation des passifs sociaux : Compte Epargne Temps (CET) 2020 indemnisés en 2021 par rapport à 2019 indemnisé en 2020 : + 28 501€
- Variation des passifs sociaux : stock de congés payés non pris au 31.12.2020 : +259 477€
- Remboursement IJSS et trop perçus en 2020 : -80 807€
- Variation des charges à payer en heures complémentaires : -32 481€

10

➤ Variation des charges à payer en masse salariale de 2019 à 2020 : -109 058€

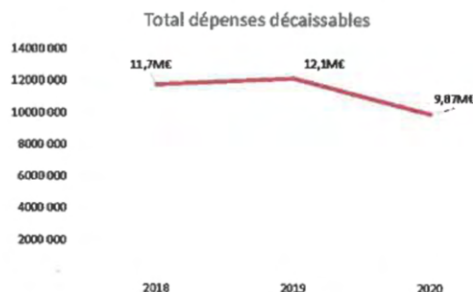
2.1.3. La soutenabilité de la masse salariale



On peut noter une stabilité du taux de soutenabilité de la masse salariale par rapport à 2019 mais il reste à un niveau supérieur aux normes prudentielles en la matière (<81%).

2.2. LE FONCTIONNEMENT

L'impact de la crise sanitaire a eu un effet conséquent sur les dépenses de fonctionnement qui ont chuté de 18,5% entre 2019 et 2020 expliquant la situation financière exceptionnellement favorable constatée.

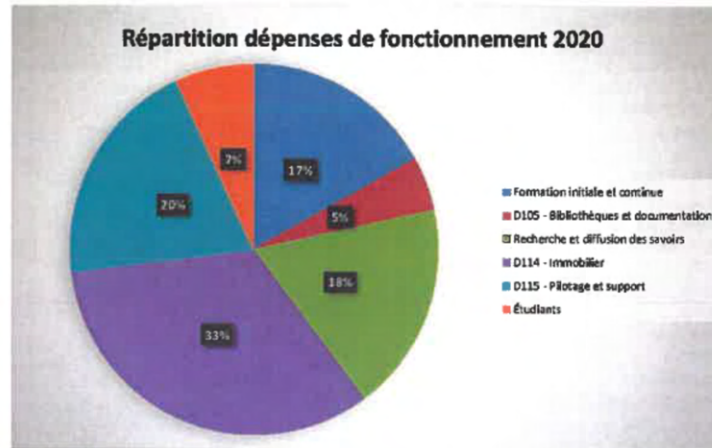


Ainsi, la diminution par rapport à 2019 représente 2,2M€ et le taux d'exécution par rapport aux prévisions est de 82% alors qu'une diminution prévisionnelle avait déjà été opérée lors du budget rectificatif de fin d'année.

les charges de fonctionnement décaissables	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
01 - Matériels & fournitures	946 639	914 287	1 093 257	19,6%
02 - Etudes et prestations de service	445 920	552 110	437 768	-20,7%
03 - Assurances	66 610	73 063	60 398	-17,3%
04 - Impôts	43 430	44 847	76 306	70,1%
05 - Fluides & Télécoms	1 609 168	1 918 522	1 466 069	-23,6%
06 - Locations	303 337	296 951	229 037	-22,9%
07 - Maintenance des bâtiments	2 188 413	2 100 258	2 092 771	-0,4%
08 - Formation continue des personnels	127 234	139 871	68 952	-50,7%
09 - Mise à disposition de Personnels	278 988	392 065	421 799	7,6%
10 - Missions & Transports	1 112 338	1 099 502	272 100	-75,3%
11 - Réceptions	202 726	199 555	68 461	-65,7%
13 - Documentation	600 736	610 467	612 176	0,3%
14 - Reprographie	-	-	-	ns
15 - Frais de colloques	205 514	209 808	46 277	-77,9%
16 - Publicité, publications & relations public	319 554	320 054	306 828	-4,1%
17 - Cotisations, subventions versées	1 303 344	1 220 604	704 160	-42,3%
18 - Redevances brevets, licences...	366 875	332 940	429 109	28,9%
19 - Bourses versées	-	-	-	ns
20 - Charges financières	1 261	398	352	-11,6%
21 - Charges exceptionnelles	-	-	-	ns
22 - Taxe versé trpt	914 180	939 245	941 546	0,2%
Divers	691 259	751 909	543 371	-27,7%
Total dépenses décaissables	11 727 525	12 116 456	9 870 739	-18,5%
Prévision des dépenses décaissables	12 584 526	14 634 787	12 094 891	

Les dépenses de fluides (-23%), de formation continue des personnels (-50%), missions/transports (-75%), réceptions (-65%) ainsi que les cotisations/bourses versées (-42%) constituent les postes de dépenses en très forte diminution du fait de la diminution partielle des activités relative à la crise sanitaire.

Au niveau de leur répartition les dépenses immobilières et les dépenses de pilotage représentent 53% des dépenses de l'ensemble des dépenses fonctionnement.



2.3. L'INVESTISSEMENT

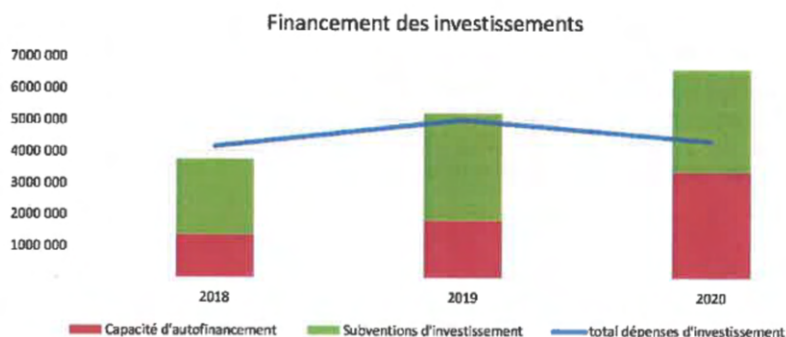
Le faible taux d'exécution constaté en 2020 (59%) montre qu'une grande partie des investissements initialement prévus n'ont pas pu être réalisés et seront partiellement reportés sur 2021 bien que globalement en variation ces dépenses se situent à un niveau supérieur à celui de 2018.

Dépenses d'investissement	2018	2019	2020	evolution 2019-2020
01 - Constructions, installations & agencements	1 229 864	248 450	382 184	133 734
02 - Matériel et outillage -	1 727 927	3 756 069	2 337 902	- 1 418 167
03 - Matériel d'enseignement -	7 626	8 295	7 883	- 412
04 - Logiciels & Mat. Informatique -	931 478	964 908	1 398 203	433 296
05 - Mobilier et matériel de bureau -	34 254	76 839	91 188	14 348
06 - Matériel de transport -	-	53 839	2 008	55 847
07 - Autres immob. -	-	-	113 474	113 474
08 - Collections	-	-	-	-
09 - Divers	223 857	-	-	-
total dépenses d'investissement	4 155 006	5 000 722	4 332 842	- 667 879
Prévision des dépenses décaissables	4 854 730	6 440 248	7 302 588	



En ce qui concerne les ressources d'investissement, on note que, malgré un montant stable des subventions d'investissement, les ressources s'accroissent grâce à la capacité d'autofinancement que l'établissement a pu dégager en partie du fait du résultat de fonctionnement fortement excédentaire. Ainsi la CAF permet de couvrir 82% des dépenses d'investissement ce qui permet de ne pas mobiliser le fonds de roulement qui augmente de 2,4M€ en 2020.

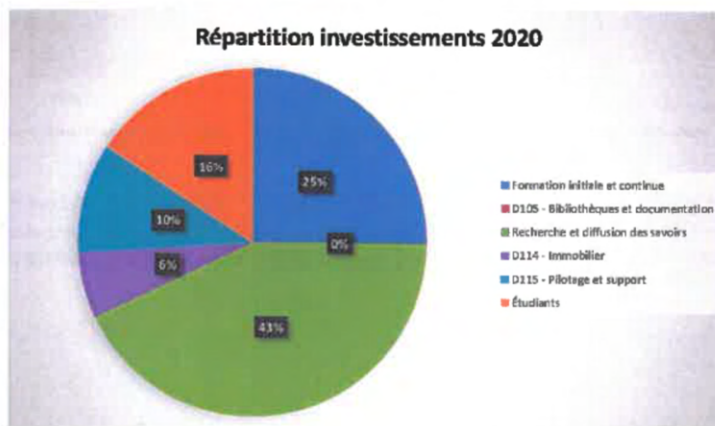
Ressources investissement	2018	2019	2020	evolution 2019-2020
Capacité d'autofinancement	1 350 346	1 820 734	3 542 020	162,3%
ratio CAF/dépenses d'investissement				
Subventions d'investissement	2 389 367	3 377 695	3 225 786	35,0%
ratio dépenses d'investissement/subventions				
Variation du fonds de roulement	415 293	197 707	2 434 964	-686,3%

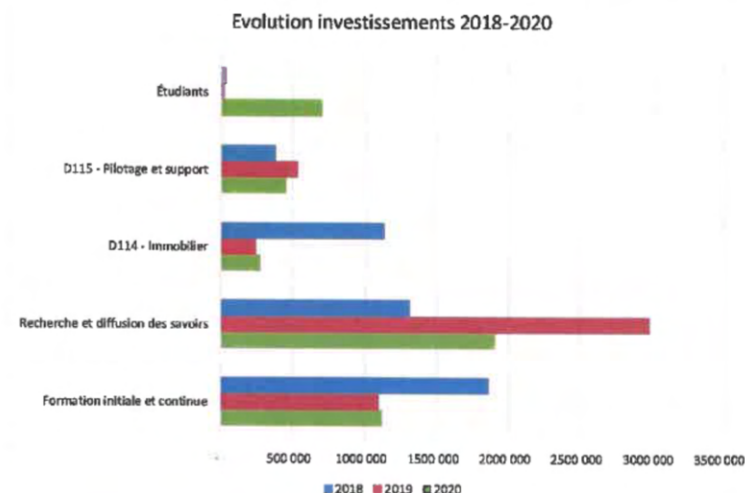


En ce qui concerne les principaux investissements réalisés, on remarque qu'en dehors de quelques gros équipements scientifiques, l'essentiel des investissements concernent du matériel informatique répondant au besoin d'équipement afin de favoriser le télétravail et permettre la tenue des cours en distanciel.

Liste des immobilisations d'un montant supérieur à 50 K€		
Date de MeS	Número & Libellé de l'immobilisation	Montant
	Construction agencement bâtiments admin acquis	57 588
17/06/2020	GROUPE DE PRODUCTION D'AIR ULTRA	57 588
	Inst complexes acquis sol propre TECH	1 551 766
22/04/2020	SOUFFLERIE Banc essais aérodynamique	866 167
28/09/2020	Ensemble d'équipements laser automatisés	219 950
03/06/2020	Système DASDTSDDS	184 896
08/09/2020	APPAREIL DE FONCTIONNALISATION	120 000
16/10/2020	Spectromètre de Masse Haute Résolution	93 395
11/05/2020	IMPRIMANTE NUMERIQUE PAR JET DE	67 358
	Outils acquis TECH	120 000
28/10/2020	CENTRE D'USINAGE A COMMANDE NUMER	120 000
	Matériel informatique acquis	954 493
	Immobilisations en cours	51 814
31/08/2020	sulo salle reunion	51 814
		2 735 660

La répartition par secteur d'activité des dépenses d'investissement, montre la part importante des équipements recherche (43%) et formation (25%) par rapport aux autres secteurs notamment l'immobilier qui est en forte diminution (6%) résultant de différents reports d'opérations immobilières qui seront reprogrammées partiellement sur 2021.

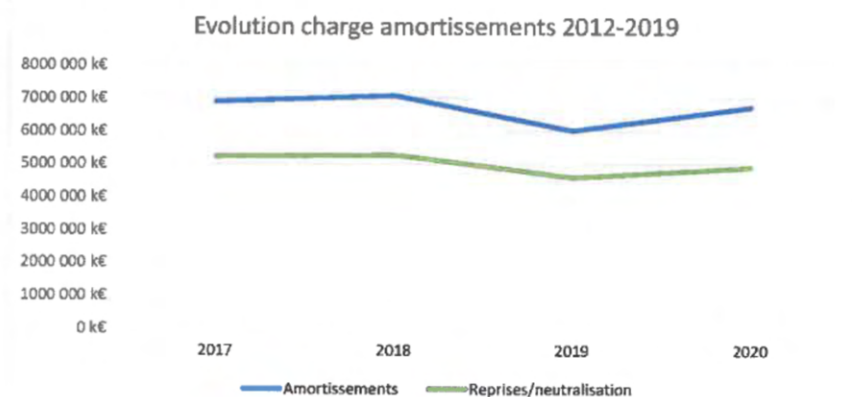




2.4. LES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Amortissements	2017	2018	2019	2020
Amortissements	6 880k€	7 064k€	6 006k€	6 726k€
Reprises/neutralisation	5 215k€	5 257k€	4 580k€	4 893k€
Charge d'amortissement	1 665k€	1 806k€	1 426k€	1 833k€

La charge d'amortissement/provisions de l'établissement est en légère augmentation (+6%) mais résulte principalement de l'augmentation des passifs sociaux concernant les comptes épargne-temps des agents de l'établissement (cf. infra).



SITUATION BUDGETAIRE : SOLDE BUDGETAIRE ET IMPACT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES

Rappel : En mode GBCP, la vision budgétaire repose sur un budget d'engagement et un budget de caisse. La situation patrimoniale est appréciée seulement de manière globale. Trois objets sont réglementaires :

- En dépenses :

o **Les autorisations d'engagement (AE)** : Correspondent aux engagements juridiques annuels ou pluriannuels pris par l'établissement (bons de commande, marchés ou conventions juridiques). L'ordonnateur tient la comptabilité des AE.

o **Les crédits de paiement (CP)** : Correspondent aux paiements (décaissements) effectivement réalisés par l'établissement et peuvent concerner des engagements pris l'année en cours ou précédentes. Cela peut expliquer des écarts « normaux » entre les 2 objets budgétaires. L'agent comptable tient la comptabilité des CP.

- En recettes :

o **Les recettes encaissées (RE)** : Correspondent aux recettes effectivement encaissées et rapprochées d'un titre de recettes. Cette dernière condition pose des difficultés importantes au niveau de la prévision budgétaire car une recette peut avoir été encaissée une année N et rapprochée seulement en N+1 ou N+2 suivant la méthode de comptabilisation des subventions adoptée par l'établissement.

Les autorisations de recettes (AR) : Objet non réglementaire qui correspond aux recettes effectivement encaissées et non rapprochées d'un titre de recettes.

1. LE SOLDE BUDGETAIRE (T2)

Recettes encaissées (1)	Dépenses payées (crédits de paiement) (2)
92 979 701 (96%)	91 281 097€ (92%)
Dont 89 728 911€ de recettes globalisées (97%)	dont 76 668 468€ de masse salariale (98%)
3 250 790€ de recettes fléchées (66%)	9 208 762€ de fonctionnement (75%)
	4 458 230€ d'investissement (58%)
Solde budgétaire (1)-(2) :	+ 2 644 242€ (prevision BR: -1 059 580€)

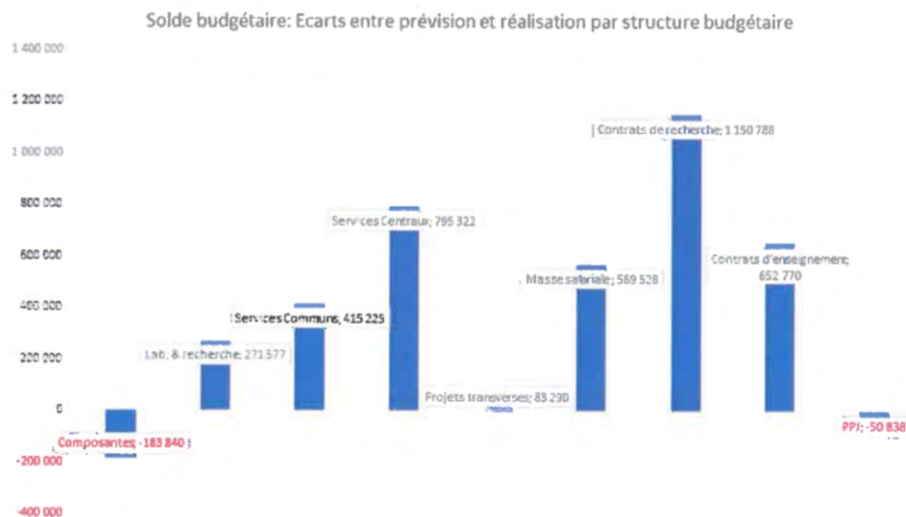
17

Le solde budgétaire constaté est supérieur de 3 703 822€ aux prévisions.

Université	DEPENSES			RECETTES ENCAISSÉES
	Fonctionnement	Masses salariales	Investissement	
Prévision	- 12 340 819	- 78 183 126	- 7 669 314	97 133 679
Réalisation	- 9 208 762	- 76 668 468	- 4 458 230	92 979 701
Ecart	3 132 057	1 514 659	3 211 084	-4 153 978
Taux d'exécution	75%	98%	58%	96%

A l'instar des constats et explications concernant la situation patrimoniale de l'établissement, on note au niveau budgétaire des taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement très en deçà des taux d'exécution constatés habituellement du fait essentiellement de la crise sanitaire. Cela a fait diminuer l'activité partiellement et retarder un certain nombre d'investissement. Au global, les dépenses sont inférieures aux prévisions de 7 857 800€. Le constat est similaire au niveau des recettes encaissées (4 153 978€) mais dans une moindre proportion.

Au niveau structurel nous retrouvons ces écarts répartis de la manière suivante :



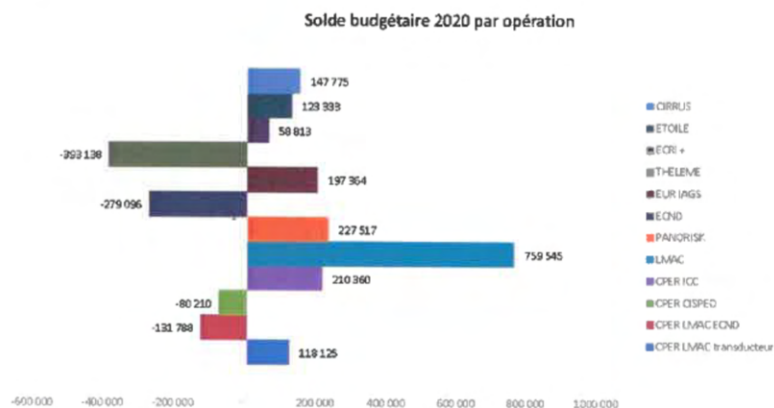
La surévaluation constatée pour les composantes s'explique par la modification du calendrier de versement des subventions relatives à l'apprentissage versées par le CFA. Les montants correspondant à l'année universitaire 2020-21 seront versés totalement en 2021 contrairement aux annonces effectuées lors de la prévision initiale.

2. LES RECETTES FLECHÉES (T8)

	Equilibre budgétaire des recettes fléchées (1)				
	2018	2019	2020	2021	Années suivantes
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision	
Recettes fléchées	1 875 689	2 406 479	3 250 790	6 469 501	14 905 201
Jeune entreprise (2) sur recettes fléchées	2 453 211	3 197 130	2 282 190	6 560 998	12 675 589
Solde budgétaire	-577 522	-790 651	958 600	81 487	2 229 612

Le solde budgétaire des recettes fléchées est positif de 958k€, montant en cohérence avec les prévisions à l'issue du budget rectificatif (643k€).

On peut remarquer que l'opération LMAR bénéficie d'encaissements bien plus importants que les décaissements et impacte positivement (+759k€) le solde de ces opérations contrairement à l'année 2019 (-1,5M€)

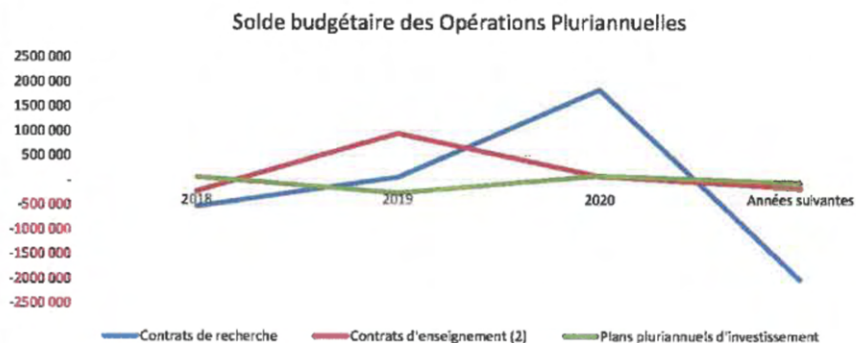


3. LES OPERATIONS PLURIANNUELLES (TABLEAU 9)

	Solde budgétaire des opérations pluriannuelles			
	2018	2019	2020	Années suivantes
Contrats de recherche	-541 423	47 500	1 832 796	2 036 146
Contrats d'enseignement (2)	226 788	939 191	68 632	170 378
Plans pluriannuels d'investissement	54 917	269 323	79 905	56 467

Les tableaux 9 et 10 présentent les données financières en exécution de l'ensemble des opérations pluriannuelles de l'établissement (incluant les recettes dites « fléchées » du tableau 8).

On note qu'en 2020 le solde de l'ensemble des OPA (1,98M€) impacte positivement le solde budgétaire de l'établissement (2,6M€) représentant 76% de son excédent. Le solde des contrats de recherche notamment est très fortement positif du fait du retard pris pour beaucoup d'entre eux en 2020.



SYNTHESE SITUATION FINANCIERE 2020

Ratios financiers	2017	2018	2019	2020
SITUATION BUDGETAIRE				
Solde budgétaire	90 207	-803 750	2 189 136	2 644 242
Variation de trésorerie	468 190	-772 581	1 579 513	3 501 069
Solde des opérations fléchées	117 818	-46 732	-1 074 795	958 600
Solde des OPA	-176 726	-713 294	717 368	1 981 334
SITUATION PATRIMONIALE				
Résultat de fonctionnement	-664 771	-506 147	183 342	1 710 657
Charge d'amortissement et provisions	-1 695 675	-1 807 493	-1 556 005	-1 833 017
Capacité d'autofinancement	1 027 534	1 350 346	1 825 922	3 542 020
Variation du fonds de roulement	-1 190 289	-457 369	243 007	2 319 176
Variation du besoin de FR	- 1 658 479	315 167 €	- 1 977 914	- 1 186 080
Niveau du FR en jours	36	33	38	48
Taux de soutenabilité de la masse salariale	84,7%	0,0%	84,0%	84,1%

Le Mans le 22 février 2021
Le Président de l'université du Mans
P/o La vice-présidente du conseil d'administration

Claire Duverger-Arfulso

